



Sabotage de la Loi des relations ouvrières?

Pourquoi la Commission de relations ouvrières et le procureur général n'ont-ils pas empêché la violation flagrante de la loi par la Melchers Distilleries, de Berthierville? — Qui met des bâtons dans les roues?

Pendant de nombreuses années le mouvement ouvrier a demandé aux gouvernements provincial et fédéral d'adopter une loi de relations ouvrières qui réglerait les relations paisibles et ordonnées entre les employeurs et leurs employés, afin que les travailleurs puissent jouir de leur droit d'appartenir à l'union de leur choix sans intimidation et sans menaces; que, une fois que leur union a été reconnue, l'employeur soit contraint de négocier un contrat avec elle. A la fin, après plusieurs mois d'étude et de tractations, le gouvernement Godbout a adopté une Loi de relations ouvrières. Cette mesure n'était pas en tout point satisfaisante — de fait, ce n'est pas une des meilleures lois dans nos statuts — mais la Commission nommée pour l'administrer, sous la direction de l'honorable juge Eudore Boivin, a agi avec tant de justice et d'impartialité que cette législation donnait une satisfaction relative à la majorité de ceux qui se sont prévalus de ses dispositions.

Tout alla bien jusqu'à ce que survienne le cas de la Melchers Distilleries, de Berthierville, et maintenant nous pouvons considérer que dans cette province nous n'avons plus de loi de relations ouvrières efficace, que ses dispositions sont une moquerie, que ses pénalités pour violation de ses dispositions ne sont plus qu'une farce. La Commission nommée pour administrer la loi avec impartialité a été mise en déroute par le premier puissant employeur qui a osé la défier de mettre la loi en vigueur et qui s'est ri de ses directives de négocier avec ses employés un contrat, comme le stipule la loi. Le procureur-général, que nous sachions, n'a pas donné la permission à la Commission de poursuivre l'employeur violateur. Pourquoi? Y a-t-il dans cette province un employeur qui puisse impunément violer nos lois? Dans cette province, se trouve-t-il des personnes ayant assez de ficelles politiques à tirer et contribuant assez fortement à la caisse électorale pour qu'on les laisse impudemment violer les lois sans encourir les pénalités édictées par les lois qu'elles violent? Réellement, nous ne le croyons pas, même s'il nous est permis d'en douter.

Qu'est-il arrivé à la Melchers Distilleries, de Berthierville? Les unions internationales, les unions nationales et fédérales affiliées au Congrès des Métiers et du Travail du Canada veulent le savoir et le Monde Ouvrier a décidé après de longues hésitations de leur donner sa version de l'affaire et leur suggérer quelle action elles doivent prendre. Tout d'abord, voici l'historique de la cause, d'après la version qui nous fut donnée par les intéressés eux-mêmes:

Exploitation des ouvriers

Depuis de nombreuses années, à Berthierville, existait un groupe d'ouvriers travaillant dans des conditions que les membres du mouvement ouvrier organisé considéraient comme un servage tenant plus ou moins de l'esclavage, comme le "peonage". C'est peut-être incroyable; qu'il nous suffise de donner quelques exemples pour la comparaison. Que diriez-vous si on vous certifiait qu'un employé de vingt ans de service à la Distillerie Melchers, en qualité de charpentier, de constructeur de moulin (millwright), recevait comme salaire, jusqu'à l'année 1942, la mirifique somme de \$9.60 par semaine de travail de quarante-huit (48) heures.

Lorsque la chose nous fut mentionnée nous n'en croyions pas nos oreilles, mais force fut de nous rendre à l'évidence à la vue d'une pile d'enveloppes de paie que nous exhiba l'intéressé pour nous démontrer que, bon an mal an, il avait pendant de nombreuses années reçu ce mirifique salaire (?) et que ceci ne se passait pas en Chine mais bien au Canada, dans notre belle province de Québec. Un autre ouvrier, un homme de métier, touchait \$12.60 par semaine pour son travail régulier à la distillerie, mais, afin de pouvoir conserver son emploi, il était contraint de travailler plusieurs heures par jour à la réparation des maisons des grosses légumes de la compagnie et cela sans rémunération supplémentaire, *pro Deo*. Il nous serait possible de donner quantité d'autres exemples d'exploitation, qui nous sont certifiés par des affidavits, mais nous ne jugeons pas que ce serait présentement nécessaire et que cela deviendrait fastidieux.

Ouvriers congédiés pour activités unionistes

Par ce que nous venons de leur dire, nos lecteurs comprendront aisément que les travailleurs de cette entreprise étaient mûrs pour l'organisation. De fait, c'est la solution qu'ils

(Suite à la page 2)

L'Union internationale a obtenu gain de cause aux Trois-Rivières

Trois-Rivières, 12. — L'Union locale No 101 de l'Union internationale des mouleurs et employés de fonderie de l'Amérique du Nord, qui représente les ouvriers de la Canada Iron Foundries depuis dix ans, continuera à la représenter auprès des autorités de la compagnie, à la suite de la victoire que l'Union internationale a remportée sur l'association des métallurgistes des Trois-Rivières.

Ce ne fut pas sans peine que l'Union internationale a remporté la victoire, car l'association des métallurgistes eut recours à tous les moyens possibles de propagande. Elle avait même requis le concours du Rév. Père Cousineau, qui parla des conséquences de l'unionisme étranger chez nous. "Ces unions, dit-il à une grande assemblée, n'ont jamais été faites pour nous. Elles n'ont ni notre mentalité, ni nos principes et ne connaissent rien à nos problèmes." Enfin, il précisa que les ouvriers de la Canada Iron Foundries avaient fondé l'Association nationale des métallurgistes des Trois-Rivières pour se libérer du joug américain et pour instaurer dans l'usine un régime de paix et de justice basé sur les principes chrétiens, tout comme si les ouvriers catholiques membres des unions internationales violaient ces principes.

L'Union locale No 101 a triomphé par une majorité de 188 votes, en dépit de tout le mal qu'on a pu en dire. Elle a récolté 580 votes, tandis que l'association des métallurgistes n'en a recueilli que 392. Un vote fut déclaré nul. Neuf cent soixante-treize (973) employés ont usé de leur droit de vote. La liste contenait 1,019 voteurs.

Le vote fut pris sous la présidence de M. Raoul Trépanier, officier des relations industrielles pour le ministère fédéral du Travail.

L'Union internationale est entrée à la Canada Iron Foundries en 1935, avec l'Union locale 134, qui a été transférée à l'Union locale 101, en 1940.

L'Union a commencé à négocier avec les autorités de la compagnie dès les débuts de sa fondation. En 1936, un contrat verbal était conclu. Le premier contrat signé date de 1937. Il a été renouvelé sans interruption à chaque année depuis cette date.

Après la votation, M. Roland Grenier, président de l'Union locale 101, parla brièvement, de même que M. Jean-Paul Boucher, secrétaire, qui donna le détail du scrutin et qui remercia ses compagnons de travail de langue française et de langue anglaise.

100 grévistes à Québec

Québec, 10. — Un représentant de la direction de la manufacture de chaussures Lachance et Tanguay, de notre ville, a déclaré qu'il ne s'attend pas que la grève déclarée hier dans cet établissement et mettant en cause une certaine d'employés, prenne fin aujourd'hui. La cause de la grève serait, dit-on, le refus de la compagnie de donner suite à une décision du conseil régional du travail décrétant certaines augmentations de salaires rétroactives.

Le respect de la loi

Tout paradoxal que cela puisse paraître, le respect de la loi est une chose difficile et il demande la collaboration de tous, si l'on veut obtenir des résultats tangibles.

Nous avouons qu'il n'en devrait pas être ainsi, parce que la loi, quand elle est adoptée, doit rallier la majorité des citoyens ou, ce qui est plus naturel, la majorité des représentants de tous les citoyens, d'un village, d'une ville, d'une province, d'un pays.

Dans une petite municipalité de la province de Québec, les conseillers adoptaient récemment une loi — ou un règlement — défendant aux bicyclistes de se servir du trottoir pour leurs courses et aussi de promener d'autres personnes — enfants ou adultes — sur leur bicyclette, sous peine de saisie immédiate de leur bicyclette. Comment sera appliqué ce règlement? Il est très osé de prophétiser qu'un succès complet couronnera le louable effort de ces conseillers. Et pourquoi? Tout simplement, à notre humble avis, parce que la municipalité, en premier lieu, a négligé de faire connaître à tous le règlement que les représentants du peuple ont adopté et, en second lieu, faute d'avoir clairement expliqué aux intéressés les raisons qui ont motivé l'adoption de cette mesure.

C'est très beau de passer des règlements, mais faut-il pour les mettre à exécution sans vexations, sans parti pris et sans personnalité, que la population soit bien renseignée, qu'elle sache que ses représentants au conseil municipal ont agi pour le bien de tous. Niera-t-on que cette défense de se servir des trottoirs comme champ de course soit déraisonnable. Quantité d'accidents regrettables seraient ainsi évités sans causer d'inconvénients aux fervents de la bicyclette. Quant à tolérer deux personnes sur la même bicyclette, tout le monde sait que c'est de la plus grossière imprudence. A Montréal, par exemple, on nous assure que la majorité des accidents de bicyclette sont causés par cette mauvaise habitude. Donc, c'est protéger tout à la fois la vie du bicycliste et celle de son compagnon — ou de sa compagne. Ces accidents causent toujours des deuils cruels, car, dans la plupart des cas, c'est le père qui promène ainsi son enfant, ou son fils qui fait faire un tour à ses petits frères et à ses petites soeurs.

Toutes les meilleures raisons au monde militent en faveur de cette interdiction qui est constamment violée, sous le fallacieux prétexte qu'il n'y a pas de danger, qu'on prend toutes les précautions voulues, etc.

L'accident défie toutes les lois de la nature, toutes les précautions humaines; c'est un événement anormal, qu'on ne peut pas toujours prévoir et empêcher même par une constante vigilance et une prudence de tous les instants. Donc, il ne faut rien faire pour en multiplier la fréquence, ou pour le susciter volontairement ou par ignorance du danger.

C'est un petit incident qui a motivé cet article. Etant assis dans un parterre, dans la municipalité dont il est fait mention plus haut, je vis soudainement arriver une auto en vitesse, un homme en descendant, et, sans dire un mot, s'approcher de deux jeunes gens montant une bicyclette. L'homme — car c'était un policier, le seul de la municipalité — fit signe aux deux jeunes bambins de descendre de leur bicyclette dont il s'empara et la mit en sûreté dans son auto; et il repartit aussi rapidement. C'est alors qu'on m'informa qu'un règlement avait été adopté la semaine précédente défendant cette coutume dangereuse. Désireux de voir comment on observait la loi, je me mis en observation — n'ayant rien de mieux à faire, étant en vacances. Or savez-vous combien de violations je constatai dans l'espace d'environ quatre heures, sur une seule rue? C'est incroyable, mais je vis passer sur le trottoir vingt bicyclistes, dont quatre roulaient de compagnie — deux sur la même bicyclette. Et, puisque les bicyclettes sont bannies des trottoirs, à plus forte raison, les automobiles ne doivent pas y être admises. Le croirez-vous, un automobiliste plaça sa voiture en plein sur le trottoir, devant une maison du voisinage, et l'auto y séjourna pendant plus d'une demi-heure. Que faisait notre policier? C'est compréhensible, il patrouillait d'autres rues. Un seul homme ne peut faire observer l'ordre s'il n'obtient pas la coopération des administrés qui mettent leur vie en danger par insouciance ou par bravade.

C'est pourquoi la loi est difficile à observer, à mettre à exécution, si tous ne se donnent pas la main, n'obéissent pas à la loi sans la présence du gendarme. C'est cette mentalité qu'il faut changer si nous voulons faire diminuer les accidents.

R. HACHETTE.

Sabotage de la Loi...

(Suite de la première page)

adoptèrent lorsque, à l'automne de 1944, l'Union internationale des ouvriers des distilleries d'Amérique (Distillery, Rectifying and Wine Workers' International Union of America), dont M. Paul Fournier était le représentant international, commença l'organisation de ces travailleurs. La réaction de l'employeur ne se fit pas attendre puisque presque immédiatement plus de trente-cinq employés furent mis à la porte. La compagnie suscita une union de son cru et, par l'intimidation, elle incita les employés à rejoindre les rangs de cette organisation fantôme. Un certain groupe d'employés membres de l'Union internationale essayèrent en vain de protester contre cette union de compagnie et douze d'entre eux, y compris le président de l'Union, furent mis sur le pavé.

En dépit de tous ces obstacles, ces travailleurs résolus, réalisant que leur seule planche de salut était leur affiliation à l'Union internationale, restèrent fidèles à celle-ci et obtinrent de la Commission de relations ouvrières la reconnaissance syndicale, comme en fait foi la lettre suivante :

LABOR RELATIONS BOARD OF THE PROVINCE OF QUEBEC

(Copie) Québec, le 11 décembre 1944
Monsieur C.-J. Irénée Doucet, secrétaire,
Distillery Workers' Union,
12, rue Crémazie,
Berthierville.

Re: Distillery Workers' Union
et
Melchers Distilleries Limited, Berthierville.

Cher Monsieur,

La Commission de Relations ouvrières a récemment pris connaissance de la demande de reconnaissance syndicale que vous lui aviez soumise.

Celle-ci, après s'être conformée aux dispositions de la Loi à cet effet, DECIDE, par les présentes, d'émettre un certificat de reconnaissance en faveur de Distillery Workers' Union, affiliée à Distillery, Rectifying, Wine Workers' International Union of America, pour représenter tous les salariés, à l'exception des employés de bureau et des contremaîtres à l'emploi de: Melchers Distilleries Limited, Berthierville, aux fins de conclure avec ceux-ci une convention collective de travail, le tout conformément aux dispositions de la Loi des Relations Ouvrières de Québec.

Bien à vous,
Le secrétaire,
(signé) P. E. BERNIER.

Ainsi, comme vous le voyez par cette lettre, l'Union reçut son certificat de reconnaissance syndicale le 11 décembre 1944. En conformité de la loi, l'Union présenta alors sa demande de négociation d'une entente collective à l'employeur le 15 décembre. A cette requête, faite verbalement, l'employeur répliqua par un "NON" catégorique. Il fit la déclaration qu'il fermerait son établissement et qu'il les affamerait tous, qu'il ne reconnaîtrait jamais l'union et, en présence des représentants de ses ouvriers, il déchira la lettre de la Commission de Relations Ouvrières et lui fit prendre le chemin du panier à papier. Les témoins oculaires ont donné une déclaration assermentée de ces faits.

L'usine fermée, pourquoi ?

La répercussion de cette menace ne se fit pas attendre. En effet, le 28 décembre, l'établissement fut fermé. D'après la teneur des avis de séparation donnés aux ouvriers, la raison qui fut donnée était: "la discontinuation de la fabrication de l'alcool." Est-ce croyable? Pour nous, ouvriers, qui avons fait la queue — et quelles queues! — depuis plusieurs années dans l'espoir d'obtenir un dix onces d'alcool de quelque marque que ce soit, il est difficile de croire qu'il n'y a plus de demande pour les produits de cette distillerie; que la demande d'alcool industriel à cet établissement ait tellement baissé qu'il faille fermer cette manufacture.

Durant tout le mois de janvier 1945, cet établissement resta fermé et l'employeur continua obstinément à refuser de négocier avec l'agent certifié de négociation, soit l'Union internationale. La Commission de Relations Ouvrières, selon toute apparence, ne fit rien pour forcer l'employeur à se conformer à la décision qu'elle avait rendue, le procureur-général lui-même ne fit rien. Ces hommes et ces femmes demeurèrent oisifs et touchèrent les prestations d'assurance-chômage qui, en corrélation avec les salaires qui étaient payés, étaient moins que substantielles.

L'organisateur cède les droits des ouvriers

Dans la première partie de février, l'organisateur de l'Union internationale, M. Paul Fournier, à la suite de maintes conversations avec les autorités à Québec, et sans consultation aucune avec les officiers de l'Union locale de Berthierville, écrivit au ministre du Travail, la lettre que nous reproduisons ci-après:

(Copie) Montréal, le 9 février 1945.
L'honorable Antonio Barrette,
Ministre du Travail,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.
Monsieur le ministre,

Nous avons organisé les employés de la Melchers Distilleries dans la Distillery, Rectifying Brewery and Wine Workers' International Union of America, et avons été certifiés le 11 décembre 1944. Nous avons eu de la part de la compagnie, non seulement, les objections habituelles des employeurs, mais ceux-ci ont démontré une animosité contre notre organisation d'une telle manière qu'il en a résulté la fermeture du plant, et la misère noire pour approximativement 200 familles dans Berthierville.

La Commission de Relations Ouvrières devant l'attitude prise par la Compagnie a recommandé que des poursuites soient prises pour enfreignement (sic) de la loi des relations ouvrières, la cause est présentement soumise au Procu-

(Suite à la page 3)

Une protestation d'un de nos lecteurs

Beaupré, le 28 juin 1945.

Monsieur Gustave Francq,
Secrétaire-trésorier, F. P. du T.,
Rédacteur, Le Monde Ouvrier,
11, rue Saint-Paul Ouest,
Montréal.

Monsieur,

C'est à titre d'ouvrier unioniste appartenant effectivement au Local 138, I. B. P. S., et aussi comme ex-candidat du Crédit Social dans Charlevoix-Saguenay, que je vous écris ces quelques lignes qui, je l'espère, seront accueillies loyalement. D'abord, je dois vous dire que je reçois et lis le journal Le Monde Ouvrier que vous publiez et je voudrais réfuter certains avancés qui me semblent pour le moins osés, pour ne pas dire mensongers.

Voici les faits: Dans votre numéro de samedi, le 9 juin, sous la rubrique "Quel sera le verdict?" et signé par Socius, il est dit, en parlant du Bloc Populaire et du Crédit Social, ce qui suit: "Ce sont des clans qui ne comptent pas et qui ne dureront pas car ils sont composés d'utopistes, de rêveurs, de fielleux qui cherchent à satisfaire des rancunes personnelles", etc. Ces qualificatifs injurieux, je les dénonce parce qu'ils sont faux et immérités en ce qui concerne les candidats créditistes et vous devriez être le dernier journal à leur dire de telles choses et cela pour les raisons suivantes:

Tous les candidats créditistes du Québec, à l'exception de deux, sont des ouvriers et des travailleurs et il me semble que vous vous êtes donné pour mission de défendre les ouvriers dans votre journal et je ne crois pas que vous les défendiez en les insultant. Vous semblez ignorer qu'il y a environ 60,000 créditistes dans le Québec et que 90 pour cent sont des travailleurs.

Nous dire que nous sommes des fielleux, des rancuniers, des rêveurs, quand nous dénonçons le système monétaire inadéquat qui nous a maintenus pendant dix ans à ma connaissance — les ouvriers en particulier et tout le monde en général — dans un état de famine, de chômage et de misère au beau milieu de l'abondance, jusqu'à ce que l'on envoie nos fils se battre pour sauver ce système ridicule et cruel qui régit l'univers. Je défie Socius de prouver que 1929-1939 ont été des années de rêve; pour lui, peut-être, mais pas pour les ouvriers. Je le défie de me prouver qu'il y avait eu d'autres causes à la crise économique que le système monétaire désuet. Je défie Socius de prouver que l'humanité n'est pas capable de trouver un système monétaire pour faire entrer le confort et l'aisance dans tous les foyers des pays où ils sont produits en abondance par les travailleurs de ces pays, la société est très bien organisée. Non, Socius, vous ne savez pas ce que c'est que le Crédit Social, car vous ne parleriez pas ainsi. Permettez à un humble ouvrier de vous donner un conseil d'ami. Etudiez le Crédit Social à fond, avec sincérité, avec aussi comme seul objectif la recherche de la vérité et je suis sûr que vous allez changer d'idée sur le Crédit Social.

Je termine ma trop longue lettre et veuillez me croire un créditiste fier de ce titre tout autant que de celui d'unioniste.

L.-P. ANTOINE BELANGER,
219, rue Royale, caupré.

L'Union internationale du meuble certifiée

L'union internationale des ouvriers du meuble, dont l'organisateur et le représentant canadien est M. Wilfrid Bélanger, va de progrès en progrès. Déjà elle a été certifiée dans plusieurs industries et elle a conclu des contrats de travail avec de nombreux patrons.

M. Bélanger s'est déclaré heureux d'annoncer que l'union avait reçu sa certification de la commission des relations ouvrières du Québec comme agent négociateurs pour représenter les ouvriers de la fabrique de pianos Willis à Ste-Thérèse. M. Bélanger espère que les négociations commenceront dans un avenir très rapproché avec les directeurs de cette importante industrie.

Chez les rembourreurs, la situation est également excellente, et l'union locale no 302 recrute de nouveaux membres tous les jours.

La Fédération provinciale du Travail

La huitième conférence annuelle de la Fédération provinciale du Travail se tiendra dans la ville de Québec, les 27, 28 et 29 juillet 1945.

Votre Union est-elle affiliée à la Fédération? Dans l'affirmative, élevez vos délégués dans le plus bref délai possible et faites-vous représenter par votre plein quota.

Dans la négative, vous devriez vous faire un devoir de vous y affilier.

Venez discuter avec vos confrères de travail la législation sociale que vous croyez devoir être inscrite dans les Statuts provinciaux ou les amendements que vous désirez y voir apporter.

Nous avons besoin du concours de tous, ne tirez pas de l'arrière.

J.-Elphège BEAUDOIN,
Président.

Gustave FRANCO,
Secrétaire-trésorier.

Marquette 9331

ALEX. JULIEN, prop.

HOTEL PLAZA ENR'G

CHAMBRE \$1.50 — REPAS 50c ET PLUS
Téléphone et eau courante dans chaque chambre.

446 Place Jacques-Cartier

MONTREAL

Rés.: 6631 rue Saint-Denis
CA. 3920

PAUL GAUTHIER

Notaire & Commissaire

84 ouest, rue Notre-Dame

MONTREAL

Tél. MA. 8424

MAISON WALTERS INC.

Ladies' Ready-to-Wear — Furriers
Confection pour dames — Fourrures

Coats, Fur Coats, Children's Coats, and Dresses

We also make specials — Nous faisons aussi spéciaux

1224 St. Catherine Street East

Tel. FRontenac 7360

O'Sullivan College, Verdun, Reg'd

L. J. Comeau, B.L.,
Principal

4080 Wellington, VERDUN.

FItzroy 7540

DOMINION BAR — B — CUE Enr'g.

* Poulets sur la broche

* Livraison à domicile

RUE PAPINEAU (COIN MONT-ROYAL)

LAUZON AUTO SERVICE

Réparation — Remorquage — Location d'automobiles
Lavage — Graissage — Gazoline.

Garage à l'épreuve du feu.

4001 BERRI (près Duluth)

PL. 1122

Phone PL. 0746

A. MALO

SHELL SERVICE STATION

Shelllubrication with Moto-Sway
Shell Gasoline and Motor Oils

Mount Royal and St. Urbain,

MONTREAL, QUE.

Sabotage de la Loi...

(Suite de la page 2)

neur Général, et je crois que ces procédures vont être prises. Néanmoins, notre organisation affiliée à la Fédération Américaine du Travail a pour but ultime d'aider ses membres, améliorer leurs conditions de travail de même que leurs salaires, en un mot, elle préconise les intérêts des employés qui sont membres de nos organisations respectives.

Dans les circonstances, monsieur le Ministre, en principe, notre organisation devrait combattre cet employeur par tous les moyens à notre disposition, et je suis sûr que nous obtiendrons la coopération de votre département de même que celui du Procureur Général et du gouvernement en entier. Mais le résultat serait indubitablement plus de souffrances et de misère pour les membres de notre organisation résidant à Berthierville et travaillant pour Melchers Distilleries. Nous ne pouvons même pas dans les circonstances nous permettre d'exercer notre droit aux prix des souffrances et misères des ouvriers.

Conséquemment, je désire par la présente, au nom de notre organisation et comme Représentant International me dessaisir de mon droit d'agent négociateur tel que décrété par la Commission de Relations Ouvrières le 11 décembre 1944 et enjoins respectueusement à votre département de même qu'au gouvernement de faire tout en leur pouvoir auprès de l'employeur pour qu'il ouvre de nouveau les portes de la Melchers Distilleries et permette à 200 familles ainsi qu'à leurs enfants de vivre tel qu'ils sont en droit de s'attendre.

Je vous prie tout de même de considérer les conditions qui sont les suivantes :

1. que tous les employés, sans distinction, ni discrimination pour activités d'union ou non, soient repris immédiatement.
2. que les salaires soient révisés d'une manière ascendante afin qu'ils donnent plus de justice que par le passé.

Je crois qu'il serait d'une décence élémentaire si la compagnie cessait ses activités en faveur d'une union de compagnie, activité qu'elle a déjà commencée sans succès d'implanter sur le plant.

Espérant, monsieur le ministre, que le tout vous sera acceptable et aura remédié, par votre entremise, les conditions déplorables actuelles de Berthierville, je demeure,

Respectueusement vôtre,

(signé) PAUL FOURNIER,
Représentant International.

Malgré les fautes de français et d'orthographe, le ministre du Travail, l'hon. Antonio Barrette, comprit la lettre de M. Paul Fournier, car, le 13 février, il répondit ce qui suit :

PROVINCE DE QUEBEC — MINISTERE DU TRAVAIL — CABINET DU MINISTRE
(Copie) Québec, ce 12 février 1945.

Monsieur Paul Fournier,
1440 rue Bleury,
Montréal.

Cher monsieur Fournier,

Je reçois votre lettre du 9 février, me faisant part de votre décision de vous retirer comme représentant d'une union qui fut certifiée par la Commission des Relations ouvrières et de vous désister de vos droits afin, comme vous le dites, de permettre le retour au travail des 200 employés de la distillerie Melchers.

Cette décision est très honorable pour vous, en ce sens qu'elle prouve bien que vous concevez vos devoirs de chef ouvrier et que vous êtes prêt à abandonner des droits, quand il s'agit de venir en aide à la classe ouvrière que vous représentez.

Vous avez constaté que de longues procédures auraient certainement empêché le retour au travail de 200 chefs de famille et qu'en l'occurrence votre désistement ferait cesser la misère qui menace un grand nombre de familles dans Berthierville.

Ainsi que vous le dites, vous ne voulez pas exercer votre droit au prix de la souffrance. Ce geste, de votre part, pourrait servir d'exemple aussi bien à des employeurs qu'à des chefs ouvriers et je me propose bien de le citer, à l'occasion.

J'avis immédiatement la Commission de Relations ouvrières de l'attitude que vous prenez en face des objections soulevées par la Melchers Distilleries. Je lui fait part également de votre opposition à la formation d'une union de compagnie. Dès que j'aurai quelque chose de nouveau à ce sujet, je vous le communiquerai sans délai.

Je vous remercie pour la coopération entière que vous donnez au ministère du Travail dans la solution de ce cas et vous prie de me croire

Votre bien dévoué,

(signé) ANTONIO BARRETTE,
Ministre du Travail.

Jamais nous n'aurions osé croire à tant d'indécision d'un ministre du Travail qui est membre d'une union internationale. Il félicite un homme qui veut permettre la continuation de l'exploitation des ouvriers, lui qui peut faire cesser immédiatement cette exploitation. Par le dernier paragraphe de sa lettre, le ministre du Travail appelle cette complicité pour l'accomplissement du mal de la "coopération entière..." au ministère du Travail". Ne dirait-on pas que c'est lui qui a dicté la lettre signée par M. Paul Fournier.

L'attitude de M. Fournier est compréhensible, si nous nous plaçons dans sa position ; il constatait que les autorités provinciales ne voulaient pas agir et d'un autre côté la misère rongait les ouvriers de Berthierville. Mais, à sa grande honte, l'attitude du ministre du Travail est incompréhensible.

Nous avouons franchement que nous ne pouvons pas comprendre comment un homme du calibre du ministre du Travail, un homme dont les ouvriers attendent tant, un homme qui est membre d'une union ouvrière depuis de nombreuses années, un homme auquel nous avons accordé toute notre confiance et notre amitié, oui, nous ne comprenons pas qu'il soit possible qu'il ait écrit une telle lettre. Et, cependant, si nous n'avions pas vu, de nos yeux vu, l'original, nous ne le croirions pas. Le ministre du Travail admet que son gouvernement est absolument incapable de forcer à l'observance de la loi du pays un employeur qui refuse obstinément de s'y conformer ; il professe la foi que la seule solution est d'obliger les travailleurs à faire le sacrifice de leurs droits. Alors de quelle utilité est la

(Suite à la page 4)

Un mécanicien, premier ministre d'Australie

Canberra, Australie. — M. Joseph-Benedict Chifley, ancien mécanicien de locomotive et fils de forgeron, est devenu premier ministre d'Australie, alors qu'il fut élu par ses collègues chef du parti travailliste.

M. Chifley était jusqu'à date trésorier du gouvernement australien et il était aussi un confident et ami intime de l'ancien premier ministre, feu John Curtin.

Il a remporté une victoire rapide sur le principal candidat au poste de chef du parti travailliste, M. Francis Forde, car il fut proclamé élu en moins de 15 minutes tandis que M. Forde était élu chef adjoint du parti.

M. Chifley est peu connu de la majorité du peuple australien mais il s'est fait valoir comme chef parlementaire au cours des récents mois, alors qu'il a agi comme premier ministre intérimaire pendant la maladie de M. Curtin, alors que M. Forde était à la conférence de sécurité des Nations unies à San-Francisco. C'est pendant cette période que la popularité de M. Chifley s'est développée dans les milieux ouvriers.

Dans une entrevue immédiatement avant son élection, M. Chifley a parlé librement de ses projets d'avenir pour améliorer les conditions de vie de l'Australien moyen.

Il est un chef de gauche sincère et il a des projets précis de réformes sociales. Lorsqu'un débat devient trop serré il paralyse ses adversaires en racontant une histoire.

Il est convaincu qu'un jour les banquiers privés et les petits capitalistes accepteront le socialisme et l'aiment.

Lorsqu'on lui demanda dans quelle mesure il était de la gauche il répondit : "Mes adversaires disent que je suis communiste, tandis que les éléments d'extrême-gauche m'appellent un conservateur. La vérité est entre les deux."

M. Forde, premier ministre adjoint.

Lorsque la dépression a apporté la ruine, la famine et le chômage à plusieurs de ses compagnons de travail, M. Chifley a décidé de consacrer sa vie à améliorer le sort des ouvriers. Sa plus grande oeuvre jusqu'à date a été de rendre plus libérales les lois bancaires.

Député de Macquarie, Nouvelles-Galles du Sud, M. Chifley commença à travailler tôt le matin et jusqu'à minuit. Un jour il dit aux critiques du programme d'austérité de guerre du gouvernement australien qu'avec son épouse il vivait avec \$8 par semaine. Comme premier ministre il recevra \$70 par semaine après déduction de l'impôt.

On a tenté en vain de retarder de cinq semaines l'élection du chef travailliste.

M. Francis Forde était premier ministre depuis sept jours c'est le ministre qui est resté le moins longtemps en fonction de toute l'histoire d'Australie.

Le nouveau premier ministre est âgé de 60 ans.

La ration de sucre

Une diminution de 15 pour cent, basée sur les quantités de sucre utilisé en 1941 par les restaurants, les hôtels, les grandes maisons de pension et les boulangers et les fabricants de céréales pour déjeuners, biscuits, liqueurs douces et les bonbons, est effectuée depuis le 1er juillet. Les quantités disponibles pour les usagers industriels ont été diminuées deux fois depuis le commencement de l'année. Les stocks mondiaux de sucre au début de l'année étaient de 4,100,000 tonnes — plus bas que depuis beaucoup d'années — et l'administration du sucre annonce qu'aucune amélioration n'est attendue encore pour quelque temps à venir. Ces stocks sont partagés entre la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et le Canada sur une base égale de tant par tête.

Quatre grèves terminées

Quatre des sept grèves qui avaient éclaté dans Détroit ont pris fin, y compris celle des laïtters. La livraison reviendra à l'état normal dès demain.

Un manque de main-d'oeuvre

Ottawa, 10. — Le Canada continue de faire face à une crise de main-d'oeuvre, en dépit des ralentissements d'activités dans les usines de guerre, a déclaré, hier, M. Arthur McNamara, directeur du service sélectif, au cours d'une interview. Dans la ville d'Ottawa même, ajoute-t-il, pour 2,262 vacances, on compte à peine 555 demandes d'emploi. Dans 17 villes où l'on a fait un relevé de la main-d'oeuvre, on compte 82,056 vacances, alors que 25,897 ont donné leur nom comme sans emploi.

Dans la ville et le district de Montréal, on relève 28,656 vacances et seulement 4,350 chômeurs; dans Québec, 1,616 vacances et 4,862 chômeurs. La ville de Québec accuse une situation à l'inverse des conditions habituelles dans les autres villes canadiennes.

Situation à Québec

Le maire de la capitale provinciale, M. Lucien Borne, de passage à Ottawa, a toutefois déclaré au représentant de notre journal que les perspectives d'après-guerre étaient bonnes, et que l'arsenal demeurerait vraisemblablement l'arsenal principal du Dominion, comme il l'était avant la guerre. La production, selon toutes les probabilités, devrait garder un niveau supérieur à celui d'avant-guerre.

D'autre part, à proximité de la ville, les chantiers de constructions maritimes de Lauzon devraient demeurer actifs pendant longtemps encore, dit M. Borne. De plus, aussitôt que la chose sera possible, Québec bâtitra des centaines de maisons. La rareté du bois et de certains autres matériaux de construction retarde l'industrie du bâtiment. M. Borne déclare qu'une usine de séchage du bois pourrait avantageusement permettre l'emploi du bois vert. Des spécialistes étudient actuellement la question.

Fermeture d'usines de l'Eastern Car

Trenton, N.-E. 11. — L'Eastern Car Company a fermé ici ses portes aujourd'hui. Par suite, 1,100 hommes sont maintenant des chômeurs.

Un avis du bureau d'administration, affiché hier, disait que les usines seraient fermées par suite du défaut des hommes de faire leur travail avec suffisamment de résultats, et à cause aussi du manque de confiance d'une grande partie des ouvriers dans le présent exécutif de leur syndicat comme agent de négociations.

Rapports concernant l'Aluminum Company

Ottawa. — Le ministre du travail, l'hon. Humphrey Mitchell, accuse réception des rapports de la commission de conciliation établie pour s'occuper d'un différend entre l'Aluminum Company of Canada, Limited, d'Arvida, et ses employés, membres du syndicat national des employés de l'aluminium.

La commission se composait de l'hon. Juge C.-G. Mackinnon, de Montréal, président nommé par le ministre du travail, à défaut d'une recommandation conjointe des deux autres membres de la commission; de Me Walter-A. Merrill et de Me Théodore Lespérance, tous deux de Montréal, choisis sur la recommandation de l'employeur et des employés respectivement.

Il s'agissait de l'ancienneté de la procédure des griefs, de la retenue des cotisations, du maintien d'affiliation et du boni.

Le rapport de la commission, signé par le président et Me Théodore Lespérance, représentant des employés, recommande qu'une modification soit ajoutée au contrat existant à l'effet d'inclure un mode de retenue des cotisations, une procédure des griefs révisée et un dossier annuel d'ancienneté fourni par la compagnie.

Dans un rapport minoritaire, Me Walter-A. Merrill, représentant de l'employeur, recommande de maintenir en vigueur, sans modification, le contrat existant.

Le coût de construction de la Cité-Jardin

Le comité du prix de revient de la coopérative de propriétaires "La Cité-Jardin du Tricentenaire", d'accord avec l'Union économique d'habitants, a établi à 39 cents le pied cube le coût moyen maximum des 166 premières maisons du projet total de 600 habitations à construire à la cité-jardin. Ce coût, quoique au-dessus de ce qui avait été espéré, reste quand même inférieur au coût moyen de la construction de logements semblables dans d'autres parties de la ville et de la province.

Ce groupe de pionniers, partis de zéro en 1941, puis secondés ensuite par d'autres membres et amis, au dévouement souvent discret mais toujours précieux, a exécuté, en quatre années et dans une période extrêmement difficile, des travaux pour au delà d'un million et un tiers de dollars. D'après les livres, le coût a passé de 33.7 cents à 29.8 cents, puis à 41 cents le pied cube, pour finalement s'arrêter à une moyenne maximum de 39 cents.

Une causerie récente de M. J.-L.-E. Price, président de la National House Builders Association, démontre que le coût de la construction d'une maison, d'un même type qu'une des constructions à la cité-jardin a augmenté de 41.1 pour cent de 1939 à 1945. Or la moyenne d'augmentation dans le coût de construction à la cité-jardin a été pour la même période de 28.4 pour cent. Cette marge de près de 13 pour cent aurait même été dépassée, si certains éléments intérieurs auxquels il faut normalement s'attendre dans une entreprise d'une telle envergure, n'avaient pas fait obstacle, souvent inconsciemment, à la pleine réalisation de l'oeuvre poursuivie.

L'Islande voudrait entrer dans l'O. I. T.

M. E.-J. Phelan, directeur intérimaire du Bureau international du Travail, annonce qu'une demande de l'Islande d'être admise dans l'Organisation internationale du travail serait soumise à la 27e session de la conférence internationale du travail, qui se réunira le 15 octobre à Paris. Selon les dispositions de la constitution de l'Organisation internationale du travail, a indiqué M. Phelan, les demandes d'admission sont du ressort de la conférence.

La demande a été transmise au B.I.T. par M. Finnur Jonsson, ministre des affaires sociales, au nom du gouvernement islandais. Elle est basée sur une résolution du Parlement islandais au 7 décembre.

En demandant à M. Phelan de soumettre la demande de son gouvernement à la conférence internationale du travail, M. Jonsson a déclaré qu'en devenant un membre de l'O.I.T., la République islandaise accepterait toutes les obligations découlant pour les Etats-membres de la constitution de l'Organisation.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

AVIS est par les présentes donné que REGINALD WESLEY TITCOMBE de la cité de Montréal, Comté d'Hochelega, dans la province de Québec, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour obtenir un bill de divorce d'avec sa femme OLIVE MARY COOPER, de la cité de Montréal, comté d'Hochelega, dans la province de Québec, pour cause d'adultère. Daté à Montréal, province de Québec, ce quatrième jour de mai 1945.

JOHN E. C. ELLIOTT, K.C.,
Procureur du Requéant,
266 Notre-Dame, Ouest
Montréal.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

AVIS est par les présentes donné que Donald John Northey Armstrong, de la cité et district de Montréal, Barbier dans la Marine Canadienne, s'adressera au Parlement du Canada, à la prochaine session ou si son application ne soit pas alors entendue ou disposée, à la session suivante, afin d'obtenir un Bill de divorce de son épouse, Dorothy May Dodge Armstrong, de Montréal, pour cause d'adultère. Montréal, 28 Juin, 1945.

MERGLER & MERGLER,
Procureurs du Requéant,
261 rue St. Jacques ouest,
Montréal, Québec.

AVIS DE DEMANDE DE DIVORCE

AVIS est par les présentes donné que Robert Coull des Cité et District de Montréal, Province de Québec, chef télégraphiste de la R.V.M.R.C. s'adressera au Parlement du Canada à sa prochaine session afin d'obtenir un Bill de Divorce contre son épouse Jane Thain Maloney, du même lieu pour cause d'adultère et d'abandon.

En date à Montréal, ce 28me jour de Juin, 1945.

GUSTAVE DUTAUD, C.R.,
59 rue St-Jacques Ouest,
Montréal.

LE MONDE OUVRIER — THE LABOR WORLD

Est publié par la Fédération provinciale du Travail du Québec chaque semaine, dans le but de promouvoir de la législation sociale tendant à protéger et à améliorer le sort de la classe ouvrière de cette province.
 Exécutif : J. Elphège Beaudoin, président; Jos. Matte, J.-B. Arsenault et Chs.-E. Chalifour, vice-présidents; Gustave Franço, secrétaire-trésorier et rédacteur; Marcel Franço, administrateur; Henri Richard, rédacteur associé.

Adressez toutes les communications à 11, rue Saint-Paul Ouest
 Téléphone : LANCASTER 7808

Impimé par Mercantile Printing, Limited., 11 ouest, rue Saint-Paul, Montréal 1



Is published by the Quebec Provincial Federation of Labor weekly, for the purpose of promoting legislation towards the protection and advancement of the working class of the Province of Quebec.

Executive: J. Elphège Beaudoin, president; Jos. Matte, J. B. Arsenault, and Chas. E. Chalifour, vice-presidents; Gustave Franço, secretary-treasurer and editor; Marcel Franço, manager; Henri Richard, associate editor.

Address all communications to 11 St. Paul Street West

Telephone: LANCASTER 7808

Printed by Mercantile Printing, Limited, 11 St. Paul Street West, Montreal 1

Sabotage de la Loi...

(Suite de la page 3)

loi, si tel est le cas? Cet employeur viole constamment la loi et cependant le seul moyen de sortir de la misère les ouvriers qu'il emploie est de leur faire abandonner leurs droits. Précisément, la loi n'est-elle pas censée faire tout le contraire?

On embauche un nouveau personnel

La Melchers Distilleries ne rouvrit pas ses portes tout de suite, cependant, elle insista pour obtenir certaines exemptions de taxes avant de le faire. Finalement, elle reprit ses opérations, mais avec un personnel tout à fait nouveau. Ses anciens employés ne furent pas rappelés.

Par quel sortilège cela s'est-il fait, nous l'ignorons. Il est constaté toutefois que le Service sélectif national a trouvé à l'employeur un personnel complet dans Berthierville. Les seuls anciens employés rengagés furent ceux qui acceptèrent le couteau sur la gorge, de signer une lettre de démission de l'Union internationale et une demande d'admission dans l'union de compagnie.

C'est encore en violation flagrante de la loi.

Le Service sélectif, briseur d'union?

Nous pourrions demander à M. Arthur MacNamara, directeur du Service sélectif national, comment un de ses représentants a pu trouver deux cents nouveaux employés dans une petite ville comme Berthierville, alors que la main-d'œuvre est rare, et alors que les anciens employés — quelques-uns d'entre eux ayant plusieurs années de service pour cette compagnie — étaient gardés dans l'oisiveté et devaient se contenter des prestations d'assurance-chômage. Dans ce cas, le Service sélectif n'a-t-il pas agi comme briseur d'union? Est-ce là le but de cet organisme?

Nous pourrions dire encore beaucoup de choses sur cette affaire de Berthierville, et probablement qu'un jour nous dirons plus ouvertement le fond de notre pensée, mais nous croyons en avoir dit assez pour convaincre nos membres qu'il existe là une situation intolérable. Présentement, 118 employés anciens n'ont pu obtenir d'être remis au travail en violation des lois de la province de Québec et du Dominion du Canada. Que feront les autorités? Espérons qu'elles agiront, et vite.

Les unions ouvrières sont le rempart de la démocratie, elles ne veulent pas permettre aux éléments subversifs de prendre le pouvoir en ce pays, tout ce qu'elles veulent et qu'elles travaillent à obtenir, c'est un salaire permettant à leurs membres de vivre, des conditions de travail décentes et la chance pour tout travailleur d'améliorer sa situation. Nous avons toujours respecté les lois de ce pays et de notre province, même quand nous considérons ces lois contraires à nos plus chers intérêts. C'est pourquoi nous demandons à ceux qui ont les rênes du pouvoir, à ceux que nous avons élus pour nous représenter, d'administrer nos lois avec impartialité, quels que soient ceux qui les violent, et cela sans partisanerie politique.

Des protestations au procureur général

A ceux de nos lecteurs qui pensent comme nous que de tolérer une situation comme celle qui existe à Berthierville signifierait tout simplement la défaveur de la Loi de Relations Ouvrières, en tant que législation sociale, nous demandons de faire parvenir leur protestation au procureur général de la province de Québec, l'hon. Maurice Duplessis, le priant, pour l'amour de la décence et du respect des lois inscrites dans les statuts de notre province, de donner à la Commission de Relations ouvrières l'autorité de poursuivre la Melchers Distilleries sous l'accusation de violation flagrante de la Loi de Relations ouvrières. Une petite communication à chacun de nos députés respectifs aurait aussi un bon effet.

En dépit du danger de poursuite, nous pouvons affirmer que toute déclaration que nous faisons dans cet article est appuyée par une déclaration assermentée et que nous croirions détruire la vérité en nous abstenant de révéler ces faits. Si, par une action quelconque, l'auteur de cet article peut être réduit au silence, des douzaines d'autres pourront continuer la lutte tant que la loi ne sera pas mise en vigueur sans partialité, et aussi longtemps que justice ne sera pas faite aux employés anciens de la Melchers Distilleries, et peut-être aux nouveaux.

Marcel-E. FRANÇO.

Cause des employés de tramways remise

Ottawa, 10. — La cause de la compagnie et des employés de tramways de Montréal, qui devait venir ce matin devant le Conseil national du travail, a été remise à une date indéterminée.

Le Conseil national avait invité la compagnie et la Fraternité canadienne des employés de chemins de fer à comparaître devant lui aujourd'hui, afin de lui soumettre les raisons qui puissent justifier certaines modifications à apporter aux échelles et taux de salaires. Cette invitation constituait un appel d'une décision du conseil régional du travail pour le Québec. Les intéressés comprennent certains employés de la division du caissier de la compagnie, des préposés à l'entretien du roulant dans les usines d'Youville et dans les remises, des employés de la division du bâtiment, de celle de la construction, de l'énergie électrique, de l'entretien des appareils électriques, ainsi que la division de la mécanique, des autobus, des tramways et des fils aériens.

Cette cause est très complexe à cause qu'il devait être entendue au Conseil national et des nombreux classements d'échelles et de taux de salaires établis pour eux. C'est à la demande de la compagnie que la cause qui devait être entendue aujourd'hui a été remise.

Bonne nouvelle pour les couvreurs en gravois

Le secrétaire O. Renaud, du local 116B, sous la juridiction des travailleurs du métal en feuilles de Montréal, a le plaisir d'annoncer aux couvreurs en gravois que la requête présentée au Conseil Régional du Travail de Québec, d'accorder une augmentation de salaire de 10 cents l'heure pour tous les couvreurs en gravois de Montréal a été approuvée par ledit Conseil régional avec rétroactivité au 25 juin 1945. Ceci porte le salaire minimum de 70 à 80 cents l'heure avec maximum de \$1.00 l'heure.

Tous les patrons de Montréal recevront une copie de la décision du Conseil Régional à cet effet. Le secrétaire fit remarquer que c'est un succès éclatant pour un jeune local qui existe à peine depuis six mois. Il ajoute que c'est aussi un exemple pour démontrer à la classe laborieuse que ces augmentations sont aussi bonnes pour toutes les classes de la société ayant en vue la nécessité pour chacun d'améliorer une situation quelqu'en soit le genre, économique, social, politique ou autre. L'ouvrier comme tout autre fait partie de cette grande société et c'est pour cette raison que les unions ouvrières sont en existence afin de protéger ses membres et leur aider à équilibrer leur budget familial.

Le secrétaire profite de l'occasion pour convoquer tous les membres à une assemblée générale qui aura lieu à 8 heures 15, mercredi prochain, le 18 juillet en la salle des couvreurs en gravois, 909 boul. St-Laurent. Les membres seront alors en mesure de recevoir toutes les informations qu'ils désireront quant à l'échelle des salaires et ce par l'entremise du comité de négociation.

L'agent d'affaires A. Pothier des couvreurs en gravois aura un volumineux rapport à présenter à l'assemblée en ce qui concerne la campagne d'organisation qui se fait présentement au sein des ouvriers de ce métier. Ces ouvriers entendent bien continuer à surveiller de près leurs intérêts dans cette ville par l'entremise de leurs représentants.

Grève dans les journaux

Birmingham, Ala., 12. — Trois journaux de cette ville ont suspendu la publication pour une période indéfinie, aujourd'hui, cependant que des piqueteurs de l'union internationale des typographes (I.A.T.) paraissent devant les bureaux des journaux. Les typos refusent de signer un contrat de travail tant que ce contrat de travail ne contiendra pas une clause touchant les lois ouvrières. Environ 130 typos sont mêlés au différend.

L'utilisation des travailleurs étrangers en Allemagne

L'importation et l'utilisation par l'Allemagne de millions d'esclaves étrangers ne suffit pas pour lui permettre de résoudre son problème de main-d'œuvre. Telle est la constatation qui ressort d'une étude que le Bureau international du Travail vient de publier ici.

Le rapport indique que la conscription et le transfert d'hommes, de femmes et d'enfants des pays conquis pour travailler en Allemagne ne répondirent que partiellement aux besoins de guerre allemande.

La brutalité des efforts faits pour obliger les travailleurs étrangers à augmenter leur rendement n'arriva pas à compenser un déficit de main-d'œuvre qui ne cessa de s'accroître à mesure que la guerre avançait.

L'étude du B.I.T. a pour titre "L'exploitation de la main-d'œuvre étrangère par l'Allemagne". Paraissant à un moment où des milliers de travailleurs esclaves sont chaque jour rapatriés, elle constitue un exposé fortement documenté des conditions dans lesquelles de 10 à 15 millions d'hommes et de femmes ont vécu et ont été obligés de travailler contre leur propre pays pour l'effort de guerre hitlérien.

La conscription du travail organisée par les Nazis a atteint un total de 30 à 35 millions de personnes, si l'on compte les familles, indique le rapport.

Ce nouvel esclavage a cependant créé un grand nombre de problèmes, et l'étude du B.I.T. estime que les renseignements qu'elle contient pourront être utiles aux agences qui, comme la Commission des réparations des Nations-Unies, auront pour tâche de les résoudre.

L'un de ces problèmes, indique l'étude, est celui de la rémunération des travailleurs étrangers et des indemnités aux familles de ceux qui sont morts ou qui ont été tués. Un autre concerne le sort des fonds d'assurances sociales auxquels les ouvriers étrangers ont été forcés de contribuer.

Cette dernière question est actuellement pendante devant un comité consultatif d'experts venant de sept pays européens libérés, constitué en janvier par le Conseil d'administration du Bureau international du

Rapport unanime d'une commission

Le ministre du Travail, l'honorable Humphrey Mitchell, a accusé réception du rapport unanime de la Commission de conciliation établie pour examiner le différend entre la Dominion Tar and Chemical Company, Limited, de Montréal, P.Q., et ses employés membres du local 173 de l'Union fédérale des Employés de la Dominion Tar and Chemical Company, Limited.

La Commission se composait de M. le juge Alfred Savard, de Québec, président nommé sur la recommandation conjointe des deux autres membres, MM. D. A. Paterson et R. L. Beaudoin, tous deux de Montréal, choisis par l'employeur et les employés respectivement.

Les points en litige étaient la garantie d'union, la retenue des cotisations, et le paiement d'un dédommagement aux employés congédiés injustement.

Le rapport unanime de la Commission indiquait qu'on en était venu à une entente complète sur les points en litige. La Compagnie consentit à la retenue des cotisations d'union sur demande écrite et autorisation signée par l'employé. Quant au dédommagement à payer aux employés congédiés injustement, les parties consentirent à soumettre ces cas à une commission d'arbitrage; et si la décision est en faveur de l'employé la Compagnie paiera à l'employé le dédommagement auquel il a droit depuis la date où il fut congédié. De plus, la Compagnie accorda une semaine de vacances payées aux employés qui servent la Compagnie depuis un an.

Travail. De même, après la première guerre mondiale, des comités d'arbitrage du B.I.T. furent créés dans quatre cas différents pour décider de la disposition des fonds d'assurances sociales dans certains territoires transférés sous d'autres souverainetés: La Posnanie, l'Alsace-Lorraine, et la Haute Silésie.

Le nombre des travailleurs étrangers occupés dans les industries de guerre allemandes a augmenté jusqu'à ce qu'il atteigne le nombre des ouvriers allemands. La déperdition en main-d'œuvre étrangère, dit le rapport, était de dix à quinze pour cent par année et provenait principalement des décès.

L'étude du B.I.T. cite des sources allemandes officielles en décrivant les méthodes utilisées par les Nazis pour obtenir un rendement maximum des travailleurs étrangers en esclavage. Elle montre que le système ne fonctionna pas d'une façon efficace, que le déchet était considérable, et que souvent les Nazis étaient obligés d'avoir recours à des expédients pour surmonter des difficultés imprévues.

D'ailleurs, la nécessité dans laquelle les Nazis se trouvaient d'utiliser complètement la main-d'œuvre étrangère s'opposait souvent à leurs théories raciales, et ce sont en général ces dernières qui avaient le dessus. Vers la fin de la guerre, explique l'étude, il fut décidé que la réduction physique du nombre des juifs européens était plus importante que leur utilisation. C'est ainsi que les travailleurs dits d'Europe orientale furent victimes de cette contradiction.

Le rapport montre que les Nazis n'auraient pas pu continuer la guerre aussi longtemps sans utiliser la main-d'œuvre étrangère, mais il indique aussi que cette politique comportait aussi des désavantages.

Parmi ces derniers, il cite le fait qu'une énorme administration employant une main-d'œuvre allemande importante était nécessaire pour faire fonctionner le système et que d'autre part, l'utilisation de millions de travailleurs étrangers exposait l'industrie allemande au sabotage. De plus, le système lui-même encourageait les mouvements de résistance dans les pays où la main-d'œuvre était recrutée.

"Lorsque les ouvriers avaient le choix entre le travail chez l'ennemi et la participation, si dangereuse qu'elle fût, à la campagne de libération de leurs pays, dit l'étude, les éléments les plus actifs et les plus intelligents n'hésitaient pas."

Le rapport du B.I.T. souligne également que les travailleurs importés acquièrent des connaissances techniques qui seront utiles à eux-mêmes et à leurs pays. Il indique enfin que les effets psychologiques de la politique allemande se feront encore longtemps sentir, par les souffrances qu'elle a créées, et par la haine farouche de la tyrannie qui en est résulté.

1.600 travailleurs de l'Ouest dans l'Ontario

Ottawa. — Le ministre du travail, l'hon. Humphrey Mitchell, a déclaré dernièrement à Ottawa que plus de 1.600 travailleurs de l'Ouest canadien ont été recrutés en vertu du plan fédéral-provincial de la main-d'œuvre agricole pour travailler sur les fermes de l'Ontario. Les fermiers de l'Ontario ont exprimé leur grande satisfaction de la réussite de ce plan.

La pénurie de main-d'œuvre agricole en Ontario a été aggravée par la grande récolte de foin, la moisson précoce du blé d'hiver et le manque de travailleurs dans les régions de culture de la betterave à sucre et des fruits.

Les travailleurs agricoles des Prairies ont été recrutés par des agents fédéraux et provinciaux de la main-d'œuvre assistés des secrétaires des municipalités rurales.

KEEP ON!

By RUTH TAYLOR

The war is not over. It has only shifted its base. And we must not, in relief at the victory in the West, slacken our efforts. Our loyalty to our own demands that we keep everlastingly on the job. Not duty but love must drive us on.

Sure, it's only natural to keep one eye on the future. We know that we have our families to take care of, and that the longer we wait to get into peace-time jobs, the harder it will be. But, for every one of us who stops now to get in on our future, some boy overseas will have NO future at all. De we want ours at that price?

The best way out is always through. The best way to finish up this war is to work all out to wind it up speedily and to make peace come the sooner. As the Saginaw Labor News said recently: "We have no right to so conduct ourselves as to weaken in any manner the forces of our nation in its war against the power of darkness. We have no individual rights that are not in some sense modified by the demand for collective might and victory."

It is just the principle of unionism applied to our current problems. No one man has a right to jockey for advantages that all cannot have. No one man has a right to hold down his fellow men by his own self-interests.

It doesn't make any difference what the other fellow does. To be sure there are some employers — and some labor men as well — that are more concerned with their own self-interest and their future profits, than they are in finishing the war. But, thank God, these are precious few!

Don't spare the last punch. The Japanese won't be out until they are counted out. We have seen — again and again — our triumphant progress stalled. Let's be sure it isn't stalled because of the work we didn't do, because we were too busy looking ahead to see the task just before us.

If we want peace and a prosperous future both for our fellow workers and for ourselves, comprised as we are of all races, nationalities and creeds, the first step in its establishment is the complete and inescapable defeat of those who instinctively resort to war as an instrument of their policy. And to accomplish that end, WE must supply the sinews of strength for that complete defeat.

To conclude with the words of a great leader — Victor Olander — "God be with them as they fight, and God be with us as we work."

Il fait honneur à son employeur

"Une telle bonne action de la part de l'un de vos employés est tout à l'honneur de votre Compagnie" a écrit un homme d'affaires de la métropole dans une lettre adressée récemment à M. R. C. Vaughan, président et directeur général du Canadien National. Voici ce qui s'est passé. Ayant terminé un appel téléphonique dans l'une des cabines installées à la gare Bonaventure, le voyageur y oubliant son portefeuille. Il ne s'aperçut de la chose qu'en route vers son domicile. Il revint promptement à la gare et vit un serre-freins du Canadien National qui se tenait près des cabines téléphoniques.

L'employé lui demanda ce qu'il cherchait et s'enquerra de son nom. "Et bien, ne vous tracassez plus", lui dit-il, en lui remettant son portefeuille contenant une grosse somme d'argent ainsi que de précieux documents. "Je l'ai trouvé et j'attendais votre retour sachant que vous reviendriez."

"Cet employé était un canadien-français" écrit le voyageur. "Après l'avoir remercié je lui offris comme récompense de prendre dans mon portefeuille telle somme d'argent qu'il lui plairait, mais il refusa disant que cet argent m'appartenait et qu'il n'avait droit à aucune récompense. Lorsque je lui demandai son nom et son adresse, il me demanda tout simplement d'oublier l'incident, étant trop heureux d'avoir pu me rendre ce service."

La récolte des pommes de terre en retard

La Commission des Prix et du Commerce a annoncé qu'étant donné un retard imprévu de la récolte des pommes de terre au Canada, on dépendra pour un certain temps au pays sur les importations de pommes de terre des Etats-Unis. Conséquemment, les prix maxima des pommes de terre nouvelles tels qu'ils sont actuellement demou-

Le transport au Canada

St. Catharines, Ont. — "Le chemin de fer à vapeur demeurera pour plusieurs années à venir le principal agent de transport au pays" a déclaré, récemment, M. J. F. Pringle, vice-président et gérant général de la région Centrale du Canadien National, devant les membres du club Rotary de notre ville. M. Pringle rappela que le chemin de fer n'est en brouille avec aucun moyen de transport au pays. Les voies d'eau, les routes terrestres et aériennes sont toutes trois nécessaires à l'économie nationale, mais la concurrence quant aux frais, aux services et aux tarifs doit se faire sur une base équitable.

"Plus que tout autre pays au monde, le Canada dépend en grande partie de son transport en série pour son commerce d'importation et d'exportation" a ajouté M. Pringle. "Seul le chemin de fer peut transporter une production massive à coût minime." Si les chemins de fer doivent donner un service efficace à coût minime, service indispensable au développement industriel du pays, ils doivent retirer, chaque année, un surplus de recettes sur les frais d'exploitation, surplus qui sera versé pour améliorer l'exploitation. On n'atteindra ce but que si un énorme volume de marchandises est transporté à prix raisonnable. "Je suis d'opinion", a ajouté M. Pringle, que les chemins de fer sont trop importants, tant pour la prospérité en temps de paix que pour la défense nationale en temps de guerre pour qu'on les laisse déprécier par suite d'une concurrence non économique et de taux injustement bas. Je suis confiant qu'ils conserveront leur place dans la vie nationale pendant plusieurs années à venir.

ront en vigueur pour une autre semaine. La première réduction saisonnière des pommes de terre nouvelles est donc remise du 15 au 22 juillet.

Fête mémorable à un retour du front

Jedi soir, 5 juillet, l'Union internationale des ouvriers du Textile célébrait, dans une réunion de son exécutif, le retour d'un de ses membres, le soldat André Bélanger, qui fut fait prisonnier de guerre en Allemagne. Porté disparu en septembre 1944, sa famille fut longtemps sans nouvelles. Retrouvé par une patrouille allemande, il eut à souffrir de la faim et du froid et de tous les mauvais traitements que les Nazis imposaient à leurs prisonniers.

Le jeune soldat exprima son bonheur d'être parmi les siens et surtout de se retrouver avec les membres de l'Union dont il faisait partie avant de s'engager dans l'armée. La mère d'André, Mme Christine Bélanger, est vice-présidente du local 102 de l'Union des Ouvriers Unis du Textile, et est l'un des membres les plus actifs de l'Union.

Au nom du Comité Exécutif, l'Agent d'Affaires du local 102, M. A. Beaucege, présenta au soldat Bélanger une montre d'or, en hommage pour son dévouement à la cause anti-nazi.

Avant cette touchante cérémonie, le Comité Exécutif avait discuté de la campagne d'organisation actuellement en progrès au moulin Merchants de la Dominion Textile. M. Beaucege fit un rapport démontrant les rapides avancements de la campagne. L'Union, qui vient d'être certifiée comme représentante des employés du moulin Mont-Royal, branche de la Dominion Textile, compte avoir une forte majorité à la Branche Merchants pour le 20 juillet.

Intéressante assemblée du 249

Le local 249 de la Boot & Shoe Workers' Union tenait vendredi dernier une assemblée des plus intéressantes sous la présidence de M. Jos Giroux, assisté des officiers.

Après la lecture des minutes de la dernière assemblée on procéda à la lecture de communications émanant du Bureau Général et traitant de la récente campagne de recrutement qui fut un franc succès. Après un tel succès, le local 249 a décidé de demander une extension de 2 mois au Bureau Général afin de compléter le recrutement total des employés des maisons Eagle Shoe et Slater Shoe. Au cours de ces deux mois additionnels les employés jouiront des mêmes privilèges qui furent accordés au cours de la campagne de recrutement soit durant les mois de mai et juin. Le local est donc dans l'attente d'une réponse favorable du bureau chef.

D'autres correspondances furent lues entre autres une lettre venant de St. Catharines, Ont., traitant de l'étiquette de l'Union de la Boot & Shoe Workers' Union. Le secrétaire fut chargé d'y répondre.

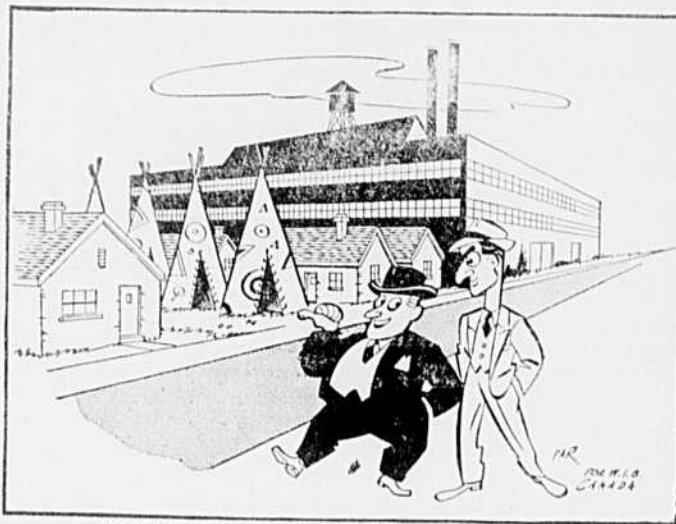
Le local 249 procéda également à l'élection de trois délégués pour le représenter lors de la prochaine conférence de la Fédération provinciale du Travail à Québec, les 27, 28 et 29 juillet prochain. Les délégués élus sont Jos. Giroux, Chas. McKercher et Lionel Thibeault.

L'agent d'affaires fit un intéressant rapport sur la situation actuelle. A la suite de ce rapport le local 249 prit un vote de condoléances à l'occasion du décès du confrère Zéphirin Berthiaume et du chroniqueur ouvrier de *La Presse*, feu L.-A. Girard.

Rapport d'arbitrage

Toronto, 11. — Près de 7,000 employés de la compagnie Massey Harris, dans trois villes, sont intéressés à un rapport majoritaire d'un comité d'arbitrage qui a recommandé qu'un système de vérification volontaire des contributions à l'union soit établi. Une clause stipule cependant que ce système peut être révoqué dans 90 jours.

L'union des ouvriers de l'automobile demandait qu'une vérification irrévocable pour toute la durée de l'entente de travail soit le minimum auquel l'union ait à se soumettre.



"Selective Service sent us down some Indians."

Les travailleurs essentiels et le rétablissement

A mesure que le retour des militaires à la vie civile s'accélère, on a un besoin de plus en plus urgent de travailleurs essentiels. Ces travailleurs essentiels font exception à la règle qui veut que les premiers enrôlés soient les premiers licenciés.

Voici le problème qui se pose à l'égard des travailleurs essentiels: il est nécessaire de démobiliser des travailleurs afin qu'ils préparent du travail pour les autres.

Le retour des militaires d'outre-mer pose actuellement, et posera davantage encore au cours des prochains mois, des problèmes de répartition de la main-d'oeuvre. On prévoit qu'il faudra dix-huit mois pour rapatrier tous les militaires qui se trouvent présentement outre-mer. Aux yeux des proches qui attendent avec impatience le retour de ces hommes, dix-huit mois peuvent paraître longs. Mais rétablir les militaires dans la vie civile est un problème qui exige du temps... et des spécialistes.

Par tout le pays se trouvent des maisons d'affaires, manufactures, usines et industries qui manquent de main-d'oeuvre et qui accueilleront à bras ouverts certains travailleurs expérimentés. Mais s'ils veulent se développer, ces établissements auront besoin d'hommes pour aider à dresser les plans de nature à remplir tous les postes responsables. On a également besoin actuellement d'hommes de science et d'éducateurs.

Le passage de la production de guerre à la production de paix dans nombre d'industries exige aussi la modification des usines et de la machinerie ainsi que nombre de nouvelles constructions.

On prévoit que l'exécution de ce programme nécessitera un grand nombre de travailleurs, dont beaucoup seront appelés à occuper de nouveaux emplois.

C'est pourquoi le gouvernement facilite la libération de certains travailleurs essentiels afin qu'ils servent à préparer la reconstruction.

Ces travailleurs essentiels rentreront dans la vie civile plus tôt que leurs compagnons d'armes, parce qu'ils sont essentiels à la reconstruction et non à la poursuite efficace de la guerre.

Voici comment fonctionnent les rouages du gouvernement relativement à la libération des travailleurs essentiels. Un Comité de classement industriel et de libération a été établi à Ottawa. Ce comité fonctionne sous la direction du ministère du Travail. Des comités de classement industriel et de libération, composés de représentants des ministères de la Défense nationale, du Travail et de la Reconstruction, ont été établis à Vancouver, Edmonton, Regina, Winnipeg, London, Toronto, Kingston, Montréal, Québec, Saint-Jean et Halifax.

Si un employeur a besoin des services d'un travailleur essentiel, il doit en faire la demande au comité local. Ce comité étudiera le cas et exprimera un avis à ce sujet. Cet avis sera envoyé au comité d'Ottawa, lequel enverra la demande et la décision du comité à l'armée et, si elle est d'avis que les services du militaire en cause ne sont pas essentiels, il sera libéré.

Plus d'emplois que de demandes

D'après des chiffres mentionnés par M. Arthur MacNamara, directeur du service sélectif, il y a actuellement au Canada plus d'emplois que de demandes. Pour ne parler que de Montréal et du district environnant, on n'a enregistré que 4,350 chômeurs alors que les vacances à remplir atteignent le chiffre de 28,656. Dans dix-sept autres villes canadiennes, il y a 82,056 postes disponibles contre une main-d'oeuvre oisive de près de 26,000 personnes.

Comment expliquer une pareille situation quand on sait que nombre d'usines de guerre ont déjà congédié plusieurs milliers de leurs employés? C'est que les rangs des ouvriers occupés aux travaux réguliers s'étaient éclaircis au point que le retour de groupes importants laisse encore des vides considérables, surtout dans certaines industries, telle la construction, où les hommes de métier sont à prime.

Chacun doit comprendre toutefois qu'il n'en sera pas longtemps ainsi. Les anciens soldats qui reviennent au pays à pleins navires ne tarderont pas à se présenter à leur tour pour obtenir les emplois qu'ils exerçaient auparavant ou d'autres non moins avantageux. Puis les usines de guerre continueront leur politique de congédiements périodiques. De sorte qu'il ne serait pas surprenant de voir d'ici peu le nombre des demandes dépasser celui des emplois. Les autorités, le public seront bien avisés de s'y préparer.

Les autorités, en étudiant dans le détail, de façon à être prêtes, les ouvrages utiles auxquels il serait possible d'appliquer les gens qui n'auront réellement pas réussi à se placer; le public lui-même en se hâtant de choisir des occupations conformes aux aptitudes et aux talents des titulaires afin de n'avoir pas à changer sans cesse. Principalement les sans-travail devront réaliser que le régime de guerre est fini et que le pays retourne maintenant à ses habitudes normales. On ne gagnera rien à s'attacher à des prétentions exorbitantes.

Ce serait le moyen de jeter le désordre dans l'économie nationale et, fort probablement, de nuire à la classe ouvrière à un moment où il lui faut régler une question qui touche de très près à la sécurité et au bien-être des familles. Les artisans canadiens voudront coopérer avec le service sélectif pour fournir au plus tôt les spécialistes qui manquent à certaines industries et ne pas attendre qu'on les contraigne. Ils aideront en même temps à régler dans une large mesure les difficultés de l'embauchage et à prévenir le chômage. — *La Presse*.

libéré purement et simplement ou obtiendra un congé (subordonné au rapport). Cette réglementation s'applique aux militaires qui servent outre-mer ou au Canada et qui seront libérés en temps et lieu.

Cette libération des travailleurs essentiels ne se fera pas sur une échelle. Elle sera restreinte aux hommes et aux femmes considérés absolument essentiels à la réorganisation de l'économie canadienne, de manière à préparer des emplois pour les hommes et femmes qui ont servi leur pays outre-mer et qui veulent maintenant rentrer dans la vie civile.

Guaranteeing Peace in the Post-War World

Workers Must Take a Deeper Interest
In International Relations.

By BERNARD ROSE, K.C.

At one time an appreciation of national problems and international relations was regarded as coming within the intellectual grasp of those who were fortunate in having received the benefits of a higher education. Even in Great Britain, the classic land of liberty before the extension of the franchise to first the hundreds of thousands and then, the millions, legislative and administrative authority was vested in those who regarded themselves as being divinely endowed with the special qualities which justified their holding of high political office. The impression still prevails, notwithstanding a labor government having been in power, that those who attended Eton, Harrow, Rugby, or one of the other public schools followed by attendance at Oxford or Cambridge Universities are better qualified to represent their fellow citizens in the Commons and carry out the duties of a major or minor cabinet position than the worker who graduated from the ordinary board school and whose university was the mill, factory, or mine in which he was employed.

Labor leaders who were denied educational opportunities and whose training consisted of active participation in the labor movement and holding executive or administrative positions have shown that they are equal in ability and intellect to their more fortunate fellow citizens born with either gold or silver spoons.

The late Right Honourable Arthur Henderson whose occupation was that of a moulder and was foreign secretary in the Ramsay MacDonald government proved that he was as good a minister as many of his predecessors. He enjoyed the additional advantage of being able to inspire labor within Britain and other countries with a measure of confidence that was not freely accorded those who were regarded as representing the classes rather than the masses. It is hardly necessary to refer to the splendid accomplishment of the two principal labor ministers in the Churchill government. They demonstrated beyond any doubt that labor has within its ranks men and women of courage, ability, and constructive outlook.

The larger place that Russia is now taking in the councils of the democratic nations makes it all the more necessary that not only the leaders of labor, but the workers as a whole take a sincere and deep interest in international problems.

Only in the degree that international peace can be guaranteed and life made secure for future generations because of the sacrifices of the splendid men who fought in the first and second world wars will it be possible for the nations of the world to carry out programmes making for progress and human welfare. No one has more eloquently pleaded the cause of International peace than Prime Minister King in his "Industry and Humanity" and scores of addresses in an hour of Parliament.

An era of peace will permit the downtrodden and oppressed millions in certain Oriental countries to emancipate themselves from the servitude and superstition that makes their lives one of squalor and misery. As these millions become better educated and appreciative of the advantages of all the benefits that modern science can give will they not only work toward improving their economic and social conditions but co-operate with the workers in the more advanced lands.

The workers must, as I have pointed out, exert the influence which is rightly theirs because of their number and sacrifice. It is from their ranks that we get not only the fighting men, but the industrial soldiers who provided their fellow-workers in the armed forces with the munitions of war.

No one has so clearly set forth the position of the democracies and the duty of the workers to assert themselves than the author of that splendid and highly instructive little book "PEACE BY POWER." It is entitled: "The plain man's guide to the key issue of the war and of the post-war world." It is a book that should be read by every politician, educationalist, and worker. The author is candid in his criticism. At the same time, he points out the danger of apathy on the part of those who, now interested in vanquishing and liquidating the brutal Axis powers may fail in securing that peace so essential to recovery and the building of a better world.

In order that readers of *The Labor World* and possibly a wider public may learn something of the views of the author, I am quoting from it. These quotations constitute what I believe should be known and will give those who read them some idea of the lines along which the author thinks.

I have on a great many occasions emphasized that all labor's gains in the democracies, particularly in all that affects employer-employee relations and the consideration given representations made by organized labor to democratic governments will be lost or weakened unless labor continues to participate as it must in the general interest in all that relates to industry and government. The extracts follow:

"For if, in an emergency, the political interests of the democracies happen to coincide with those of countries who do not share their way of life, they thereby add to their own strength; they correspondingly diminish that of the enemy; victory is brought nearer by the champions of the democratic ideology itself. It is important to distinguish between ends and means. Defending the balance of power, the efforts of Britain and her Allies are today the means

of those who would serve ends which transcend the mere accumulation of power for its own sake."

"The classical home of absolutism as personified in servile obedience to monarch, leader or party, the land of Frederick the Great, Fichte, and Hegel, of Bismarck, Bernhardt and Treieschke, of Tirpitz, Schlieffen and William II, of Ludendorff and Seeckt, of Hindenburg and Papan, of Krupp, Hugenberg and Hitler, of Goering and Goebbels, of Rosenberg and Streicher, of Himmler and Ribbentrop — Germany from 1864 onward has little in her record to demonstrate that she can be converted overnight into a trustworthy pillar of any European federation."

"But this war is the price paid by the deluded West for the perilous fallacy that a clear line of demarcation can be traced between the internal and external spheres of government; that foreign and domestic affairs are separate and not variations on a single theme; that what certain Great Powers do at home is no concern of ours. The jackboots which have trampled across the tortured face of Europe are worn by the pitiful yet ardent products of Hitler's propaganda and education machine; the Germany with which the world must cope in the years ahead will be inhabited by today's brutalized German youth to whom the spiritual values of the West are either alien or anathema. To re-educate them, to recapture for Europe the soul of Germany's lost generation is therefore no visionary peace aim but a postulate of post-war self-defence."

"Nor should the West be misled by those who invite it, after the overthrow of Hitler and his coadjutors, to put its trust in a régime of generals — men recruited from the landed gentry, the officers' corps with or without Goering, the friends of Schacht and Schroeder; or from that queer assortment of renegade Nazis, the despicable Thyssens, the long-silent Rauschnings, the malodorous Strassers, the blood-stained Hesses, whose contrition is professed too late to undo the infamy they aided and abetted. For will it really have been worthwhile to fight one Great War to remove a German militarist, monarchist, Junker caste only to fight another firmly to re-establish it? It is not precisely men of this type who, since Bismarck, have been the chief fomenters of European unrest and instability?"

"If the balance of power is to be maintained (and the cause of democracy thereby safeguarded) the rulers of Germany must not be of a school out of which for a century have come its abhorred foes."

"After the final destruction of the Nazi tyranny" are Germans to be at once conceded the right to choose the form of government under which they will live — even though it be autocratic or warlike in spirit; even though it contain within itself, soon or late, more seeds for Europe's further abasement? We study history in vain, civilization wages its life-and-death struggle to no purpose, if these are matters towards which we can afford indifference. And if Germans are to have untrammelled choice over their own form of government, would it not be safer to accord that right to a number of smaller German states than to a single large one? For never again must democratic idealism allow its ideals to be the means of its own undoing."

"From the days of Stresemann, Briand and Austen Chamberlain, Germany was accorded an increasing share of that equality of rights she was, with shrill impatience, supposed to covet. Now we know — a verdict endorsed by the record of a century — that Germany believes not in equality but in superiority. Since, then, one or the other must be supreme the function of the West is clear. Less wrong than imagined are those who proclaim that the struggle is not for democracy but for strength. A struggle for both, it is one in which these aims, far from being at variance, are knit indissolubly together. Without strength the civilization of the World is doomed. Freedom needs power that it might survive and so does peace."

"It is no mere figure of speech to say that the bombs which fall on English cities, the shots heard at last around the world were first released in Manchuria, in Ethiopia, in the demilitarized zone of the Rhineland and on the stricken fields of Spain."

"Hitlerism is the counter-revolution striving to efface the English Revolutions of the seventeenth century, the American and French Revolutions of the eighteenth century and all those nineteenth century movements of reform or revolution in which these others converged. And it is in their name against a tyranny which brooks no frontiers that Europe's war for power also has become a war of liberation."

"And it is an immediate goal in all democracies to raise the standard of living — to diminish poverty, to reduce unemployment, to improve housing, to lower the incidence of disease, to offer security to the aged and the weak, to provide opportunity for education and better uses of leisure."

"To hail social revolution everywhere as the keynote of democracy is therefore an error. A more fitting watchword would be that of political revolution abroad and social reform at home. For primarily and universally the

(Continued on page 7)

PALACE
THEATRE

★ SONJA HENIE in
"It's a Pleasure"
with MICHAEL O'SHEA
MARIE McDONALD
BILL JOHNSON
GUS SCHILLING
in TECHNICOLOR

CAPITOL
THEATRE

MOLLY AND ME
GRACIE FIELDS
MONTY WOOLLEY
RODDY McDOWALL in
PLUS
Don Juan in Quilligan

PRINCESS
THEATRE

**DELIGHTFULLY
DANGEROUS**
with JANE POWELL
RALPH BELLAMY
Added Feature
"BLONDE RANSOM"

LOEW'S
THEATRE

Second Week
National Velvet
Great TECHNICOLOR
starring MICKEY ROONEY
Donald CRISP
Elizabeth TAYLOR

**EXAMEN
de la VUE**
par J.-L. Phoenix, O. D.
OPTOMETRISTE-OPTICIEN
Membre de l'Université
AU SALON D'OPTIQUE
Chas. G. ST-JEAN L'ÉVÊQUE
Téléphone: AM. 2121

o. st. Jean
BIJOUTIER DIAMANTIER
Un seul magasin à Montréal: 1215 est, rue Sainte-Catherine

Tél. Lancaster 3858

Salon de Fleurs St-Denis

1590, rue SAINT-DENIS
(Édifice du Théâtre Saint-Denis)
Spécialités:
Bouquets de Noces, Tributs floraux
Escompte de 10% aux membres
des unions ouvrières.
Mme ROVIRA — Rés.: MA. 8488

**L'hon. Antonio Barrette
se rendra à Paris**

L'hon. Antonio Barrette, ministre du travail, de passage aux bureaux du gouvernement au nouveau palais de justice, a reçu plusieurs délégations.

L'hon. M. Barrette a donné à entendre qu'il projetait de partir, vers la fin de septembre, pour Paris, où il assistera au congrès du B.I.T.

Honesty in Politics

There would seem to be something to be learned by statesmen and politicians everywhere from a remark recently made by Edouard Herriot, former Premier of France, a leader in the Radical-Socialist party, and now Mayor of Lyon.

Without being too definite, and certainly not too enthusiastic, over the conduct of political affairs by the present French regime, M. Herriot has this to say concerning the public utterances and behavior of those in responsible office:

"Since my return to France I am obsessed by one idea: namely, that we need moral more than political reforms. We seem to have lost all sense of honesty, of loyalty and of the given word. And I wonder whether the present period is really qualified to give previous periods lessons in morality."

There is an honored British tradition of personal integrity which holds that a man's word should be as good as his bond. Is it being excessively and exaggeratedly cynical to suggest and sometimes much nearer home, this is ceasing to be regarded in any real sense as true? Is it possible that the art of equivocation, and the practice of mental reservation in giving of pledges, is increasingly regarded as a hallmark of clever political strategy?

Too often for reassurance we have evidence of the gospel of expediency supplanting the gospel of truth. Too often the glib application of the casuist's rule that circumstances alter cases has served to justify the most brazen breeches of faith.

Circumstances do not alter principles, and people would put more stock in the words of those who hold high office in the state if they were made to feel that a politician's word, once given, is indeed as good as his bond. Bad faith is the root of mistrust; mistrust is the root of suspicion and unrest; and suspicion and unrest, played upon by dishonest scheming, greed and the lust for power, lead to revolution and war.

M. Herriot's words bear thinking about. — *The Gazette*, Montreal.

Consumer Can Guarantee Full Employment

We hear such elaborate plans for providing everyone with employment that there is always a danger that we may get the idea that this is something which can be done, by the government, or by private employers.

As a matter of fact, the provision of jobs for everyone depends on the real employer of us all, that is the customer who buys what we produce.

There are many prescriptions for getting full employment, but there is one which cannot possibly be wrong. It is that, if we take a sufficient amount of capital, invest it in plant and equipment, and if we apply to that a sufficient amount of labour, and if we keep the cost of producing at such a level that consumers will buy, then we shall have all the employment that is possible.

If we do not have enough money invested in capital, or if we do not produce the goods which people will buy, at prices which they will pay, then we shall not have full employment.

This is the sort of simple truth which we had better fix in our minds. It is a matter that concerns all of us. On it depends the ability of employers to carry on their business properly, the opportunity for workers to obtain decent and well paid employment, and the power of the consumers of the country to get the goods which they want, at prices which they can pay.

The moment we forget this very sim-

Strikes and Lockouts during May, 1945

A decrease of 74.4 per cent in time lost due to strikes in the first five months of 1945, compared with the same period last year, was reported by the Dominion Department of Labor.

Figures for the first five months of this year show 70 strikes involving 22,435 workers, with a time loss of 79,035 man-days, as compared with 91 strikes with 42,354 workers involved and a time loss of 308,760 man-days for the same period in 1944.

Similarly May, 1945, showed a sharp decrease in the number of strikes reported and man-working days lost as compared with May, 1944. There were 9 strikes in May of this year, involving 3,035 workers with a time loss of 6,340 man-days as against 25 strikes involving 22,827 workers, with a time loss of 126,386 man-days for May, 1944.

All strikes were reported terminated at the end of May.

ple truth, and wander far into the idea that we can make good times and full employment in Canada by passing laws or by Price Control, or by government subsidies, or by labour unions, or cartels, or any other trick, then we are going to find ourselves fooled.

The consumer is the real employer. The first thing is to find out what he wants, and at what price he will buy. The rest of the job is simply to provide him with what he wants at prices at which he will pay.

Guaranteeing Peace...

(Continued from page 6)

challenge has been not economic but national and patriotic."

"The objective of a more equitable society is one which a victorious democracy by majority vote may accept or reject at its pleases. But it can be only a by-product of that war for power in which a direct product will be in the processes of freedom itself."

One of the principal obligations devolving upon a newspaper or the press devoted to promoting the welfare of the workers and safeguarding their rights is to acquaint them with the views of writers who are intensely interested in contributing toward a larger and better international understanding.

The recent conference of the world's greatest powers is an augury of the better things to come. Those who are opposed to advanced ideas of government and the putting into practice of the higher human ideals will no doubt seek to decry the advances made toward that understanding and co-operation which will not only eliminate the fear of want but make certain that within the lifetime of the present and many succeeding generations we shall not be plagued with Hitlers, Mussolinis, or Hirohitos.

Request Arcand Be Tried for Treason

We have received the following letter from the Montreal Machinists' District Lodge No. 82 with a request to publish same. Follows the communication of which copy was sent to Rt. Hon. W.L. MacKenzie King, Prime Minister and to all M.P.'s for Island of Montreal:

July 6th, 1945.

Hon. L. St. Laurent, Minister of Justice, Ottawa, Ontario.

Dear Mr. Minister:

At a meeting of District Lodge 82 of the International Association of Machinists representing 8 Montreal locals of this Association, it was unanimously resolved that we call upon the Minister of Justice to proceed immediately to place Adrien Arcand, notorious Fascist leader, on trial for treason.

We understand that the trial of Arcand begun in 1940 on charges of contravening the Defence of Canada Regulations was interrupted on a recommendation of the late Mr. Justice J. E. DeSerres who ruled that treason was involved and recommended that Arcand be interned.

All over the world today the Fascist instigators of this war are being brought to justice for their crimes against humanity. Thousands of our own Canadian families are facing the bitter loss of their loved ones who died in the fight against Fascism overseas. Hundreds of thousands of our finest Canadian are returning to Canada after years of untold sacrifice and hardships suffered in the fight against Fascism. It would be an insult to them if we now allow the traitor Arcand who is known to have shared responsibility with his Nazi masters, to go free and remain a menace to our Canadian democracy.

We therefore urgently call upon you to take the necessary steps so that Adrien Arcand will be tried for treason against Canada.

Sincerely yours,

(Sgd) A. T. WHELAN, Secy, District Lodge 82, International Association of Machinists.

"Catching 'Em Young"

Dr. Crutchfield, secretary-treasurer of the Canadian Teachers' Association, recently complained that people have been confusing that organization with the C.C.F. on account of the close similarity of the initials, C.T.F., by which it is generally known. "Apparently," says Dr. Crutchfield, "this confusion of initials has reacted to the detriment of the teachers in many parts of Canada and I feel that we must do something to offset this harm."

According to reports, there has been more than an initial similarity between the teachers and the C.C.F. in certain sections of the country. Teachers have been accused of spreading C.C.F. propaganda in the public and high schools, as many professors have been doing among the students in the universities. A school principal in Saskatchewan recently made a public protest against the C.C.F. Government of that province distributing political literature in the schools. The government has also started a "Youth Movement" which is obviously designed for the purpose of "catching 'em young" and leading them in the straight and narrow path of C.C.F.ism, so that when they become old enough to vote — at 18 — they will not depart therefrom.

It is fortunate, as Dr. Crutchfield says, that the initials C.C.F. and C.T.F. look somewhat alike, and particularly sound alike. But there is some excuse for the confusion since so many of the leaders of the C.C.F., including Mr. Coldwell and Mr. Noseworthy, and many of the C.C.F. candidates in the recent general elections are school teachers. We notice that Mr. Noseworthy, after his brief excursion into politics has applied for his job back in South York High School. He can there resume his task of teaching the young idea how to vote.



for W.I.B. Canada

"I don't care if you WERE a watchmaker before the war!"

Speaking of Sugar...

The June issue of Consumers' News contained a detailed explanation of the world sugar situation which has necessitated a reduction in the consumer ration and in the amount allowed to all classes of users. Since world supplies have shrunk so seriously, it is important for everyone to save sugar by every possible means. Here is some information to give readers a fuller understanding of the need for sugar conservation:

All stocks of sugar in the world are "pooled" by the Combined Food Board, the members of which are the United Kingdom, United States and Canada. These supplies are allotted on the basis of an equal share per capita. The plan is designed for uniform distribution and prudent conservation—to guard against any failure of supplies. Large sugar-producing areas in the Pacific have deteriorated during Japanese occupation, and Europe is not expected to approach normal sugar production for another year.

As well as reducing the amount of sugar allowed to the Armed Forces, industrial and quota users, it was necessary, as announced in May, to cut the consumer ration a further five pounds during 1945, in addition to the two-pound reduction announced earlier.

No change, however, was made in the 10-pound allowance of sugar for home canning, 20 extra preserves coupons being made valid for this purpose. Ten of these are valid already and the remaining ten will become valid on July 19.

Which Coupons for Canning Sugar?

It does not matter which of the valid preserves coupons are used to purchase sugar for home canning. Any or all of the valid preserves coupons may be used either for purchasing sugar or any of the items in the preserves ration list. When a preserves coupon is used in buying sugar, it is good for a half-pound. Thus, 20 extra preserves coupons enable the consumer to purchase a total of ten pounds of sugar.

How long will these Coupons be valid?

Like all other valid coupons in the current ration book, the preserves coupons will remain valid until the expiry date which will be announced well in advance by the Ration Administration. Since ample notice will be given, there is no need to use coupons as soon as they become valid.

Bear this in mind, however. If a ration book is lost, the extra preserves coupons which already have been declared valid will not be replaced. It is every consumer's responsibility to guard his or her ration book.

Don'ts for Home Canners

Don't be tempted to dip into your supply of canning sugar for other purposes.

Don't use up your canning sugar before the main fruit crops are harvested.

Don't make rich jams — they are extravagant sugar-users.

Don't use heavy syrup in canning — a thin syrup enables you to put up double or triple the amount of canned fruit.

Don't let fruit go to waste. This applies particularly to those who grow their own fruit or live in fruit-producing areas. The keeping quality of canned fruit does not depend on sugar but on sufficient processing and airtight sealers. Some fruits — blueberries, for example — when canned without sugar, will require very little sweetening later.

Considerable savings of sugar can be made in cooking, without sacrificing flavour or nutritional value. Sugar is simply a source of calories, or energy, which can be obtained equally well from cereals, breads, potatoes, etc. While sugar makes some basic foods more palatable, our present ration is adequate from the nutritional point of view. Often, honey and other substitutes for sugar can be used. By weight, four times as much honey as sugar can be purchased for a preserves coupon.

Fancy cakes with rich frostings are a waste of the sugar ration. Women entering cookery exhibits at fairs should not try to compete in the classes for these cakes, but should rather concentrate on such entries as plain cookies and biscuits. The woman who makes good baking powder biscuits is the one who is known as a good cook!

Two publications which contain valuable information on ways of saving sugar are "Wartime Home Canning" and "Wartime Sugar Savers." These may be obtained by writing to the Dominion Department of Agriculture, Ottawa.

What About Beet Sugar?

There is no difference between cane sugar and beet sugar. They look alike, taste alike — are identical. Producers of sugar beets are performing a vitally essential task, and everything possible has been done to increase to still larger quantities the amount of beet sugar produced in Canada. But, if this could be achieved, it would not mean an increase in the amount of sugar available to Canadians.

The quantity of sugar available in the world pool is divided on the basis of population. Canada's allotment is six percent.

When a country's allotment is determined, the amount of sugar it produces is taken into account, and the balance is supplied from the world pool. Thus, if Canada's own production of sugar increased, she would receive proportionately less from the pool. Even a considerable rise in Canadian production of beet sugar probably would mean no more than an extra teaspoonful per year for each consumer — a drop in the bucket, since world consumption runs into millions of tons annually.

Do the workers want to have full employment after the war? If so, they must act in such a way as to create employment for others — as well as for themselves. The best way to be sure of a job is to ask for the Union Label. Shop Card and uton.

Post-War Wages

Those who have various responsibilities for postwar plans are troubled about how the national income can be maintained at high levels. The total gross product from which income is derived is now about \$186 billion. Our national debt is so large that normal postwar revenues must reach new levels. The burden can be spread more widely if there is full employment at high rates of pay. The level of employment will depend upon the purchasing power available to buy the products produced and the services available. If that buying is active enough to keep products moving out of retail establishments, high employment will continue.

Wage-earners and small salaried workers buy 75 per cent of the consumers' goods and services of our national production. While some war workers have been able to adjust weekly earnings to cover high costs of living, by overtime and bonus devices, wage rates have been practically frozen as an inflation prevention policy. Wage stabilization policies and procedures useful in a period of restricted production become disastrous to the whole economy in a period of expansion.

When Germany went down, at least 40 per cent of war production was stopped and those production facilities freed for much-needed civilian items. Workers now will be employed in making civilian products at prevailing wage rates for a 40-hour week, and purchasing power will begin to drop. Even if we have full employment after full reconversion, if wage rates are not raised there will be only \$105 billions to buy \$114 to \$119 billions of consumer output.

We should not wait for the reconversion period with its many production problems before we modify our stabilization policies and increase wage rates. That adjustment should be made now so that labor costs may be included in reconversion plans and prices.

There need be no fear of increased earnings, for they will go into savings to purchase replacements and to provide more comfortable living as production facilities are relaxed for civilian service. Purchasing power is needed to sustain production and thereby employment. Unless wage rates are raised we face a deficit in national income which will turn us toward depression. — *American Federationist*.

Dangers On Reconversion Road

When you read of certain restrictions being removed and of other controls being imposed, it is impossible to trace the working out of a pattern which was designed to meet the problems of the reconversion period long before the war in Europe was won.

These various actions of the Board are designed to help guide Canada's economy safely through its most dangerous phase. They might be compared to operating a car along an uneven road. Sometimes it is safe to increase speed. Sometimes the brakes must be applied, and for other sections progress must be slow and very cautious if the car is not to be wrecked.

Getting away from our metaphor, just what is the Board aiming at by its actions in lifting some controls and retaining others? Simply this — to make it possible for Canada to get back to a sound position where the principles of supply and demand can function in a normal way. That can happen only when the supply is sufficient to take care of the demand. As long as supply and demand remain out of balance, prices must be controlled if we are to avoid a runaway inflation which would drive the cost of living upwards, only to be followed by a disastrous deflation bringing mass unemployment and suffering in its train.

Twofold Procedure

To carry out its plan, the Board is doing two things. One is of lifting of restrictions from the manufacture of civilian consumer goods, where it is possible to do so without interfering with production for the war against Japan. The other is to maintain price control at basic period levels as long as the danger of sharply rising prices remains. That danger will continue until shortages are over.

When will shortages of consumer goods be past? It is impossible, obviously, to set any date or even to predict approximately when this will happen. There are bound to be shortages as long as immense quantities of materials and manpower have to be diverted to producing supplies for use in the war against Japan, and while our help is needed in feeding and clothing liberated

Europe. War supplies will be required until Japan is defeated, and relief supplies will be needed until the liberated peoples are able to produce food and other necessities of life for themselves. Some needs will continue longer than others, and therefore it will not be possible to remove all controls at the same time.

Prices will continue to be controlled until the threat of inflation has passed. In general, articles which have been off the market will reappear at basic period prices. The prices of goods not identical with those sold during the basic period must be approved by the Board.

Presentation to a Returned Soldier.

In a meeting of the Executive Committee held on Thursday evening, July 5th, local 102 of the United Textile Workers of America celebrated the return of one of its members, Pte. Andre Belanger, who had been a prisoner of war in Germany. He was reported missing in September 1944, and for a long time his family had no news of his whereabouts. Captured by a German patrol, he suffered from hunger, cold, and all the ill-treatment which the Nazis imposed on their prisoners.

The young soldier expressed his happiness on returning home, and especially on meeting again the members of the Union to which he had belonged before joining the army. Andre's mother, Mrs. Christine Belanger, is a Vice-President of Local 102, and one of the most active members of the Union.

In the name of the Executive Committee, the Business Agent of Local 102, Mr. A. Beaucage, presented Pte. Belanger with a gold watch in appreciation of his devotion to the struggle against Nazism.

Before this moving ceremony, the Executive Committee had discussed the organizing campaign now proceeding at the Merchant's Branch of the Dominion Textile Company. Mr. Beaucage gave a report on the rapid gains being made in the campaign. The Union, which has just been certified as the bargaining agent for the employees of the Mount Royal Mill, another branch of the Dominion Textile Company

Planning Away Freedom

"Where the Planners Go Wrong," is the title of an article by "Codex" in a recent issue of the New Zealand monthly, *Freedom*. The writer says that the stupendous advances made by science in modern times, while conferring many benefits, are inclined to throw us off balance. People are apt to think that what has been done in the physical sciences, must also be possible of achievement in the moral and sociological sphere, and the question is asked: "Why do not the economists and moralists achieve the same success as the men in the physical sciences?"

The answer to that question lies in the fact, as the above writer says: "There is no scientific substitute for self-control. . . . The most dangerous mistake, that leads the way to fascism and the dictator, to the all-embracing and all-absorbing State, to the modern slavery, is the error of thinking that our social problems are only questions of control in just the same manner as modern inventions are the discovery of how to control the forces of nature."

Whether the planning is done by Labor or Capital, it is wrong when it does not take into consideration the free-will element in human beings. The plea of the scientific planner," says the writer, "is almost always on the score of the material advantages the people will receive if they will only sell their freedom to him. And it would not be so bad, though bad enough, if in exchange for liberty, the people could receive the material benefits promised. But they cannot. We do not say the planner is a liar; unfortunately he is so silly that he believes what he says, and believes in the face of overwhelming evidence to the contrary."

We must plan for peace, but in doing so we must beware lest we plan away the very freedom which we have fought to preserve.

American Federation of Labor Membership Nears Seven Million Mark

Membership of the American Federation of Labor now stands at the highest point in its sixty-four year history, A. F. of L. Secretary-Treasurer George Meany announced.

The total dues-paid membership of the Federation as of August 31, the close of the A. F. of L.'s fiscal year, was 6,806,913. This represents a net gain of 242,772 over the August figure of 1943, when the total was 6,564,141.

Mr. Meany emphasized that the membership figure does not include more than 1,500,000 A. F. of L. members now serving in the armed forces.

"The rate of increase in membership has declined from the 1941-1943 period during which remarkable organization gains were scored as the scope of war industry was expanded," Mr. Meany declared. "Nevertheless, the growth of the Federation has been steady and gratifying. We hope and expect that our total membership will top the seven million mark by the time our annual convention opens."

Detailed membership figures, giving the dues-paid totals of each affiliated national and international union, will be included in Mr. Meany's financial report to the next convention, which is an official and audited document available to public inspection. It is hoped that the next report will more than top the seven million mark.

En Nouvelle-Ecosse

Trenton, N.-E., 12. — Le local de Trenton des United Steelworkers of America a fait une déclaration, hier soir, blâmant la Eastern Car Company pour avoir fermé son usine. Environ 110 hommes étaient inactifs lorsque l'usine a fermé ses portes.

La direction de la compagnie a annoncé qu'elle avait pris une telle décision "à cause du manque d'hommes pour donner un rendement efficace."

Décès d'un fervent ami des ouvriers

C'est avec la plus profonde douleur que les ouvriers ont appris la mort de l'un de leurs plus fervents amis, M. Louis-A. Girard, chroniqueur ouvrier à la "Presse" durant 30 ans, avant de prendre sa retraite, le 29 juillet 1940. M. Girard s'est éteint à Oka, après une courte maladie, à l'âge de 84 ans et 9 mois. Né à Saint-Seurin, Charente Inférieure, France, il avait été naturalisé sujet britannique en 1907.

Avant d'entrer à la "Presse", il avait été au service de la ville de Montréal pendant quelques années, au département de l'inspection des matériaux de construction.

M. Girard comptait une légion d'amis dans les cercles ouvriers. Il avait pris part à de nombreux mouvements de travailleurs et il avait aidé de ses conseils plusieurs associations ouvrières à s'imposer. Jamais il n'a refusé son concours aux ouvriers de la métropole. Il était un hôte assidu des unions à leurs assemblées. Il était surtout lié à l'Union typographique Jacques-Cartier No 145, dont il se considérait un membre honoraire, ne pouvant en être un membre actif. Il fut un des premiers membres de l'Union internationale des journalistes, affiliée à l'Union internationale des typographes, et c'est avec regret qu'il vit cette union de journalistes disparaître, faute d'appui.

M. Girard a été inhumé au cimetière paroissial d'Oka.

À la famille en deuil, à ses confrères de travail et au journal qu'il a si bien servi, au nom des ouvriers, nous désirons exprimer nos plus sincères condoléances.

La livraison des journaux de New-York

New-York, 12. — L'Association des propriétaires de journaux prend des mesures pour faire livrer le 14 journaux "aussi rapidement que possible." Rien n'indique toutefois quand et comment se fera cette distribution. La décision de l'association a été prise par suite du refus des grévistes de se rendre à la troisième requête de la commission des relations ouvrières de reprendre le travail ou de perdre leurs droits à l'atelier fermé. De son côté, la police est aux aguets pour empêcher les actes de violence pendant que les propriétaires se préparent à briser la grève qui dure depuis douze jours.

Deux hommes ont été poignardés, l'un grièvement en face des bureaux du Daily News, hier soir, lorsque des grévistes tentèrent d'empêcher trois jeunes nègres de prendre des journaux pour les vendre. Les deux blessés sont des grévistes. Le piquetage continue.

Mieux vaut tard que jamais

Il arrive souvent que des gens, bourrés de remords, envoient aux compagnies de chemin de fer des sommes d'argent en remboursement de services qu'ils n'avaient pas payés, mais très peu se présentent en personne pour régler leurs dettes. Le fait s'est produit récemment à Vancouver lorsqu'un matelot d'un certain âge, membre de la Marine marchande et disciple du Father Divine, se présenta à un bureau du Canadian National et remit à l'employé une somme de \$60.00 en remboursement, dit-il, du prix de voyages qu'il avait fait gratuitement à bord des trains à marchandises de la Compagnie circulant entre Winnipeg et Sudbury et Vancouver et Kamloops.

AVIS AUX UNIONS OUVRIERES

La Fédération provinciale du Travail se réunira à Québec, les 27, 28 et 29 juillet. Les Unions qui n'ont pas encore nommé leurs délégués ou fait parvenir leurs lettres de créance devraient s'empresser de le faire, le délai expirant le 17 juillet. Donc, hâtez-vous. Quant aux résolutions elles devaient être reçues au bureau du secrétaire-trésorier avant le 12 juillet.

300 employés d'une charbonnerie en grève

Plus de 300 employés de la Canadian Import Coal Company, Limited, ont laissé leur travail, mercredi après-midi, "en signe de protestation contre un employé qui, selon des grévistes, refuse de joindre les rangs de l'union internationale des manutentiers de charbon (F.A.T.)" Les chefs de l'Union et les directeurs de la compagnie ont eu un entretien au cours de la matinée pour régler le différend. Au cours d'une réunion, les représentants locaux de la fédération américaine du travail ont demandé aux employés de reprendre le travail le plus tôt possible.

Lois ouvrières au Canada

Le ministère du Travail annonce la publication récente du recueil annuel de 1943 des lois du travail au Canada.

Ce rapport est émis annuellement par le ministère et contient le texte ou le résumé de toutes les lois ouvrières de quelque intérêt passées par le Parlement du Canada et les Législatures provinciales. L'on y réfère aussi à tous les arrêtés en conseil qui concernent le travail.

Le ministère publie périodiquement une refonte des rapports, qui contient toutes les lois du travail en vigueur au Canada à la date d'émission: la dernière refonte parut en 1937, et le présent rapport est donc le cinquième supplément de la refonte de 1937.

Le rapport de 1943 contient un index cumulé qui comprend la matière du volume basique et des suppléments antérieurs.

La législation plus importante pour 1943 tombe dans les catégories suivantes: corps de métiers et négociations collectives, usines et ateliers, salaires et heures de travail, dédommagement des travailleurs, sûreté et santé, formation professionnelle, assurance-chômage et bureaux de placement, conditions du travail en temps de guerre et reconstruction d'après-guerre.

(Des exemplaires du supplément annuel sont disponibles pour le public, à 25 cents chacun, et le rapport basique de 1937 s'obtient du ministère du Travail au prix d'un dollar).

Situation déplorable des ouvriers italiens

Rome. — Le premier ministre Ferruccio Parri a déclaré que la moitié des ouvriers de la région industrielle du nord de l'Italie ne travaillent que de deux à trois heures par jour et parfois chôment complètement. Il a précisé que la situation est réellement dangereuse.

Il a ajouté que l'Italie n'est pas en mesure pour l'instant de participer à la guerre du Pacifique. Tout d'abord le pays n'a pas de charbon et il lui faut non seulement des crédits mais des vivres. Il entretient l'espoir que son pays bénéficiera du prêt-bail américain.

Pour nos retours du front

La Commission des Prix et du Commerce a annoncé que 35 pour 100 des quotités de complets et de costumes de tous les commerçants de vêtements seront mis de côté pour livraison seulement sur présentation de certificats d'achat de complets ou de costumes émis aux membres licenciés des forces armées. Les commerçants pourront vendre ce qui reste de leur stock, soit 65 pour 100 de leur quotité, comme ils le désirent, et obtiendront sur présentation des certificats des complets et des costumes pour remplacer leur stock.

The men and women affiliated with our International Unions should look with pride and satisfaction upon the solidified structure and progressive tendencies of our organizations.